

CHAPITRE VI

LA TROISIÈME NAISSANCE DE CASABLANCA

Entre le débarquement du général Drude et la signature du traité de Protectorat, près de cinq années vont s'écouler. Cinq années pendant lesquelles le Maroc se débat dans le désordre et la guerre civile, tandis que l'Allemagne s'efforce, au moyen de pressions diplomatiques et même militaires qui font craindre à plusieurs reprises pour la paix en Europe, de sauver une indépendance marocaine de plus en plus fictive, qui ne tient pas par sa force propre, mais uniquement par les pressions contraires qui provisoirement s'équilibrent. En butte, à l'intérieur, à une opposition parlementaire, animée par Jaurès, qu'inspirent à la fois l'hostilité de principe à toute conquête coloniale et la peur d'une politique imprudente d'où peut sortir la guerre générale, soumis, à l'extérieur, à la vigilance hargneuse du Reich et à son dangereux chantage, lié enfin par ses engagements internationaux et en particulier par l'Acte d'Algeciras qui proclame et garantit l'indépendance et la souveraineté du Sultan, le gouvernement français agit avec une prudence qui soulève l'indignation ou l'ironie du « parti colonial » (1). Il ne cesse d'affirmer, par la voie diplomatique ou à la tribune du Parlement, que les troupes françaises évacueront Casablanca « dès que l'ordre sera rétabli ».

Mais peut-on rétablir l'ordre dans une ville, quand toutes les tribus des alentours sont en état d'insurrection, sans ramener l'ordre dans ces tribus elles-mêmes, c'est-à-dire sans occuper le territoire qu'elles habitent ? Les chefs du corps expéditionnaire éprouveront de façon aiguë cette contradiction, et le souci d'accomplir leur mission: «rétablir l'ordre à Casablanca» les amènera, par une logique implacable, à occuper tout le pays des Châouïa. Malgré le gouvernement français ? Les choses ne sont pas si simples. Certains ministres ne détestent pas

(1) Il est instructif, à cet égard, de feuilleter le Bulletin du Comité de l'Afrique Française, organe du «Comité du Maroc ».

d'avoir la main un peu forcée quelque fois et tout l'art du commandement local est de savoir « jusqu'où il peut aller trop loin ». Le général Drude ne possédait pas cet art subtil, et c'est ce qui lui valut sa disgrâce. Ce soldat trop droit respectait scrupuleusement - sans doute, la mort dans l'âme - les consignes qu'il avait reçues. Le ministre de France à Tanger, Eugène Regnault, enrageait de le voir s'en tenir si exactement aux ordres qu'il lui transmettait en lui recommandant de ne pas les dépasser. Et les rapports du diplomate, au bout de cinq mois, eurent raison du général (2). D'Amade, qui lui succéda, était d'une autre trempe. Peut-être aussi avait-il compris la leçon de son prédécesseur. Quand il partit, le 30 janvier 1909, remplacé par Moinier, toute la province des Châouïa était conquise et pacifiée.

Dans l'ensemble du Maroc, la situation se compliquait d'une guerre civile. La double occupation d'Oujda et de Casablanca par les Français avait profondément atteint le prestige de Moûlay Abd-el-Azîz ou ce qui lui en restait. Dès le 16 août 1907, son frère et khalîfa Moûlay Hafîd se faisait proclamer sultan à Marrakech, et le 23 septembre Moûlay Abd-el-Azîz arrivait à Rabat en route pour Marrakech. Tout en cherchant à éviter le conflit avec les troupes françaises, Moûlay Hafîd se laissait acclamer comme le champion de l'indépendance marocaine contre l'infidèle, auquel il accusait son frère d'avoir ouvert le pays. En septembre, la mehalla qu'il envoie vers Settât, bien qu'elle ait reçu l'ordre d'ignorer les Français, se voit grossie de cavaliers des tribus Rehâma et Srâghna qui ne songent qu'à en découdre avec les Chrétiens et se joignent volontiers aux Chaouïa dans leurs raids contre Casablanca (3).

La situation est embarrassante pour le gouvernement français et son attitude traduit cet embarras. Ses engagements ne l'obligent-ils pas à soutenir le souverain « légitime » ? Et l'Allemagne ne soutient-elle pas Moûlay Hafîd ? Mais ne serait-il pas imprudent, en revanche, de s'immiscer dans les querelles intérieures du pays ? Il semble qu'on se soit décidé pour une « neutralité bienveillante » à l'égard du sultan légitime, neutralité qui devint de plus en plus stricte au fur et à mesure que ses chances s'amenuisaient (4). Quand les « Azizistes » eurent été défaits par les « Hafidistes » sur l'oued Takaout le 19 août 1908 et que la défaite se fut changée en déroute, le sultan battu put se

(2) Cf. HOUEL, *ibid.*, pp. 37-8.

(3) L'Afr. Fr., 1907, p. 367.

(4) V. à ce sujet l'analyse du Livre Jaune français de 1908 in L'Afr. Fr., Rens. Colon., 1908, pp. 855 sqq.

réfugier, avec les restes de son Makhzen, à Casablanca (5), mais il se vit refuser fermement l'aide qu'il sollicitait des Français pour reconstituer une force armée (6). Pendant que la France et l'Espagne négociaient avec Moûlay Hafîd les conditions de sa reconnaissance, Moûlay Abd el-Azîz s'embarqua, le 24 novembre 1908, pour Tanger. Ce n'est qu'à ce moment-là que khalîfa, caïd et oumana décidèrent que la prière serait faite à Casablanca, désormais, au nom de Moûlay Hafîd (7).

Quant aux opérations qui menèrent progressivement les troupes françaises jusqu'aux limites des Châouïa, il ne rentre pas dans notre sujet de les rapporter. Contentons-nous d'en rappeler brièvement les principales étapes. Jusqu'à la fin de 1907, le corps expéditionnaire, campé en dehors de la ville, aux emplacements dont la Place des Nations Unies (ex-Lyautey) occupe actuellement le centre (8), reste sur la défensive, se contentant de brèves sorties pour détruire les campements d'où partent les attaques des tribus. Le 1^{er} janvier 1908, le général Drude, dont le remplacement par d'Amade était décidé, marchait sur la kasba des Mediôûna, à 25 km de Casablanca, s'en emparait et y laissait une garnison. Il passa ses consignes au général d'Amade le 5 janvier et s'embarqua le 6. Son successeur occupa les kasbas de Fedâla le 10 janvier, et de Bou-Znîqa le lendemain (entre Casablanca et Rabat), le 12 Dâr-Ber-Rechîd à 37 km de la ville. Le 15, il entra

(5) Si Feddoul Gharnit, vizir de Moûlay 'Abd-el-'Azîz, arrivant dans la nuit en vue de Sîdi Bellioût, improvisa ces vers, que je dois à l'érudition et à l'amabilité de Si EI-Hâjj Mokhtar ben 'Abdesselem :

yâ badrun tâmmun t'âli'un Di ânafi qadd kuntu fi yusrin wa l-yaûma ânâ fi...

« O pleine lune qui te lèves sur Anafi (Anfa), j'étais dans l'aisance et aujourd'hui me voilà dans... » (Il faut sous-entendre après le dernier mot quelque chose comme « misère »). Ces vers font écho à ceux qu'Ibn EI-Khatîb avait composés à Anfa cinq cent quarante-huit ans plus tôt. Il est curieux que les deux seuls poèmes qu'ait inspirés la ville - du moins à notre connaissance - se caractérisent par un thème identique: les vicissitudes de la fortune, et par le même goût des concetti. C'est un très vieux Maroc qui lance son dernier chant.

(6) L'Afr. Fr., 1908, p. 344.

(7) On sait que la prière commune du Vendredi midi comporte une khot'ba ou prône en deux parties et que dans la première on appelle les bénédictions d'Allâh sur le souverain régnant. En principe, ce devrait être le calife, qui était à l'époque le chef de l'empire turc, mais le chérif marocain a toujours revendiqué le titre de amir al-mûminin, « prince des croyants », et la prière au Maroc s'est toujours faite en son nom. La mention du nom d'un chérif dans la khot'ba du Vendredi équivaut à sa reconnaissance par la population du lieu.

(8) On conservera longtemps, dans un angle de cette place, devant la grande Poste et la Banque d'Etat, la petite baraque où le général Drude avait installé son P. C.

à Settât après avoir défait une mehalla hafidiste, mêlée aux Châouïa, et ramenait ses troupes à Ber-Rechîd. Le 7 février, après une série de combats assez durs, il revenait en force à Settât et y laissait une garnison. Fin février et début mars, les opérations se portent chez les Mdâkra, les Zyaïda et les Mzâb, et la kasba de Ben Ahmed est occupée. Après une mission du ministre Regnault et du général Lyautey à Casablanca en mars 1908 et l'envoi de renforts, une série de postes fixes étaient établis et reliés par des colonnes volantes, cependant qu'était organisé, à l'exemple de ce qu'avait fait Lyautey dans les Beni-Snassen, un « service des renseignements indigènes ». En mai, les Ouled Bou-Zîri font leur soumission et un poste est installé chez les Zyaïda, à la kasba Ben-Slîmân. Mzâb et Mdâkra se soumettent. La pacification des Châouïa était considérée comme terminée en juin 1908. Cependant, l'agitation des Chiâdma amenait d'Amade à entrer à Azemmoûr au début de juillet. C'était franchir les limites des Châouïa, ce qui provoqua une interpellation à la Chambre et une protestation allemande : les troupes repassèrent l'Oum-er-Rebî'a. L'agitation continua chez les Beni Meskîn, les Doukkâla, les Za'er, provoquant l'envoi de colonnes qu'il fallait toujours ramener en arrière.

L'installation des Français à Casablanca n'était pas seulement menacée, en France même, par l'opposition d'extrême-gauche. Elle l'était aussi de l'extérieur, par l'hostilité de l'Allemagne. On sait que les crises marocaines, jusqu'en 1912, furent presque toujours, aussi, des crises franco-allemandes, c'est-à-dire européennes. Un incident survenu à Casablanca même provoqua, en 1908, une de ces crises. Il est connu sous le nom d'affaire des déserteurs de la Légion. La Légion Etrangère a toujours été l'objet, en France même mais surtout à l'étranger, à la fois d'un romantisme idéalisant et de campagnes de dénigrement (9). L'Allemagne, dont les ressortissants ont toujours figuré en nombre parmi les recrues de ce corps illustre, n'a cessé non plus de se distinguer dans les dites campagnes. Il existait outre-Rhin, en 1908, une « ligue allemande contre la légion étrangère », qui ne se contentait pas de lancer des campagnes de presse mais organisait aussi la désertion des légionnaires, surtout, mais non exclusivement, allemands. Le gouvernement du Reich, on s'en doute, ne faisait rien pour contrarier cet effort. La présence d'unités de la légion dans les Châouïa, depuis le 7 août 1907, avait fourni le prétexte de plusieurs variations, à grand orchestre,

(9) C'est un des caractères bien connus du sacré que d'être ambivalent. La Légion Etrangère a donné naissance à un mythe - abondamment exploité par le cinéma, entre autres - qui mériterait d'être étudié comme tel.

sur le thème, destiné à devenir classique, des « atrocités » de la Légion. Le 25 septembre 1908, six déserteurs essayèrent de s'embarquer, en rade de Casablanca, sur le *Cintra*, à destination de Hambourg. Le poste de garde, les ayant reconnus pour ce qu'ils étaient, les arrêta. Mais ils étaient accompagnés du chancelier et d'un employé marocain du consulat d'Allemagne. Il y eut altercation et échange de coups entre les hommes du poste et l'escorte consulaire des déserteurs. Parmi ceux-ci, il n'y avait que trois Allemands, les autres étaient un Suisse, un Autrichien et un Russe. Le gouvernement allemand donna à l'affaire des proportions que l'incident ne justifiait pas, et qu'expliquait sans doute le désir de faire diversion à une nouvelle incartade de Guillaume II (10). Après un moment de vive tension qui provoqua de l'émotion en Europe, les deux puissances tombèrent d'accord pour s'en remettre à l'arbitrage de la Cour de La Haye, qui rendit sa sentence le 22 mai 1909. L'accord franco-allemand qui suivit réaffirmait le respect de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien. Il conduisit à un arrangement franco-marocain, conclu le 4 mars 1910.

L'accord relatif à la Châouïa spécifie que le corps d'occupation français « évacuera complètement la Châouïa lorsque le Makhzen aura installé dans cette région une force marocaine de 1 500 hommes, constituée et instruite sous la direction de la mission militaire française, dans des conditions analogues à celles de la police des ports, et capable de maintenir dans la province la sécurité des personnes et des biens, ainsi que celle des transactions commerciales. Lorsque cette force sera installée dans la Châouïa, les troupes évacueront les postes qu'elles occupent à l'intérieur et seront alors ramenées dans leurs cantonnements à Casablanca ». Est-ce dire que Casablanca est occupée à titre définitif ? Non. Selon l'article 10 du même accord, « le gouvernement de la République n'a jamais cessé de considérer la ville de Casablanca comme territoire marocain et n'a pas l'intention d'y exercer une occupation définitive. Il en retirera ses troupes lorsqu'il aura pu juger que l'organisation prévue pour la Châouïa est en état d'y assurer le maintien de l'ordre d'une manière efficace et lorsque des satisfactions suffisantes lui auront été données par le Makhzen en ce qui concerne le remboursement des dépenses militaires mentionnées à l'article 8 et le versement des indemnités aux victimes des troubles de Casablanca ». Enfin, l'amende de deux millions et demi imposée aux tribus Châouïa pour leur attitude dans les événements de Casablanca, sera destinée à l'agrandissement des travaux du port de Casablanca (11) .

(10) L'interview du Kaiser au Daily Telegraph du 27 octobre. Cf. L'Afr. Fr., 1908, p. 358.

Le Makhzen était bien incapable d'assurer l'ordre. Le prestige de Moûlay Hafîd, au début, tenait à ce qu'il laissait dire qu'il préparait la guerre sainte contre les Chrétiens. Quand on le vit contraint de s'entendre avec les Français, comme celui qu'il avait renversé, il devint l'objet des mêmes contestations. Les prétendants surgissent de tous côtés: c'est Moûlay El-Kebîr, frère aîné de Moûlay Hafîd, puis Moûlay ez-Zîn, proclamé à Meknès en 1910, presque malgré lui; on verra reparaître Moûlay Mhammed, « le borgne », dont le rogui Bou-Hamâra avait usurpé l'identité; il y eut même une tentative de restauration idrissite, menée par le chérif Kittâni (12); dans les provinces, Boû Hamâra, «l'homme à l'ânesse », voit enfin se terminer son étrange aventure, mais Raïssouli continue son règne de seigneur-brigand. Ma-el-'Aïnîn reparaît dans le Sud en juin 1910. Une colonne française pénètre dans le Tâdla pour l'arrêter. Il lui échappe et va mourir à Tiznit peu après. Les tribus résistent de moins en moins aux vieilles tentations de la sîba. L'impôt ne rentre plus, les troupes sont mal payées et se débandent. Les tribus guîch elles-mêmes se révoltent, comme les Cherârda en 1910 (13), qui entraînent avec eux une partie des tribus du Nord et les Berbères Beni-Mfîr. Le prétendu champion du jihâd, Moûlay Hafîd, menacé dans sa capitale, est obligé d'appeler les troupes françaises à son secours. Une colonne, commandée par le général Moinier, chef du corps d'occupation des Châouïa, dut aller dégager Fès et Meknès et, en châtiant les incorrigibles Za'er, rétablir la communication avec Rabat et Casablanca. L'engrenage, ou le rouet, comme eût dit Montaigne, tourne inexorablement.

(11) Livre Jaune français, Affaires Marocaines, 1908-1910, cité par L'Afr. Fr., 1910, pp. 347-8.

(12) Mohammed bel Kebîr el Kittâni était le frère du cheikh 'Abd-el-Hay, qui mena avec le Glâoui, en 1953, l'action contre Sîdi Mohammed ben Yoûssef. 'Abd-el-Hay n'a jamais pardonné aux Alaouites la cruauté de Moûlay Hafîd, qu'il accusait d'avoir fait périr son frère sous le bâton. Le programme du cheikh Mohammed était très réactionnaire: il s'agissait de restaurer un vieux Maroc puritain, complètement fermé aux étrangers et purgé de toutes les bid'a-s. Cf. MICHAUX-BELLAIRE, « Une tentative de restauration idrissite à Fès », Rev. du Monde Musulman, 1908, pp. 393-423. M.-B. note qu'il n'y a eu que deux tentatives de restauration idrissite dans l'histoire du Maroc et qu'elles sont intervenues dans des circonstances qui se ressemblent étrangement, malgré les cinq cents ans qui les séparent: la première, en effet, qui coûta la vie au Mérinide 'Abd-el-Haqq ben Aboû-Saïd et mit un moment sur le trône le chérif Aboû-'Abdallâh El-Idrîsi, fut provoquée par la nouvelle de la prise d'Anfa par les Portugais.

(13) Ce n'est pas, à vrai dire, une nouveauté: l'histoire de la dynastie alaouite, depuis Moûlay Ismaïl, est jalonnée par les révoltes des tribus guîch. C'étaient des tribus bédouines arabes, mais elles étaient aussi anarchiques, sinon plus, que les tribus berbères.

La fiction de l'indépendance marocaine ne tient plus qu'aux dernières hésitations de l'Allemagne. Celles-ci tombent en 1911. C'est l'affaire d'Agadir et la dernière crise marocaine, résolue par l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911. Le Makhzen ne peut plus rien opposer aux exigences françaises et finit par signer le 30 mars 1912 le traité de Protectorat. On sait de quels troubles sanglants fut suivi l'événement à Fès et ailleurs. Casablanca et les Châouïa restèrent parfaitement calmes.

Il était nécessaire, pensons-nous, de rappeler le contexte dans lequel se déroule l'histoire de Casablanca pendant ces années décisives pour faire pleinement saisir ce qu'a de paradoxal l'essor de la petite ville et l'optimisme que manifestent les Européens, tant les anciens que les nouveaux arrivants. Car il en débarque tous les jours, bien avant le 30 mars 1912: de 1000 environ en juillet 1907, la population européenne s'élève en décembre 1909 à 5500 dont 2500 Français (14); en 1911, elle atteint 6 000 dont 3 000 Français (15); en 1912, 20 000 dont 12 000 Français (16). Tout événement politique considéré comme favorable provoque un bond dans l'immigration: en décembre 1911, après les accords franco-allemands, qui donnent carte blanche à la France, c'est une véritable « ruée vers le Maroc ». Le « Comité du Maroc » à Paris est assailli, par lettre et par téléphone, de demandes de renseignements, dont certaines assez saugrenues (17). Dans les trois premiers mois de l'année 1912, 1 318 Européens débarquent à Casablanca, dont 1 009 Français.

Naturellement, le mouvement s'intensifie encore après la signature du traité de Protectorat. Jusqu'au déclenchement de la guerre, en août 1914, la population européenne de Casablanca s'accroît rapidement,

(14) LADREIT DE LACHARRIÈRE, «L'oeuvre française en Châouïa », L'Afr. Fr., Rens. Colon., 1910, p. 264.

(15) L'Afr. Fr., 1914, p. 95.

(16) Ibid., 1913, p. 263. Chiffres reproduits dans Casablanca et les Châouïa, I, p. 53, où ils sont donnés, à tort, comme ceux de 1913.

(17) Ibid., 1911, p. 463.

non seulement les Français, mais les Espagnols, les Italiens et même les Allemands, comme en témoignent ces chiffres:

TABLEAU 1

	1911	1912	1914
Français.	3000	12 000	15 000
Espagnols.	2000	4000	6000
Italiens.	500	3500	7000
Anglais, Maltais, Gibraltariens	300	300	700
Allemands.	100	156	300
Grecs	130		
Portugais	100	40	2000
e ges	12		
Divers	26		
Total des Etrangers. . . .	3000	8154	16000
Total des Européens. . .	6000	20154	31 000

(18)

En 1914, il y avait en tout 48 555 Européens au Maroc français: c'est donc près de 64 % d'entre eux qui habitent Casablanca. Pendant le mois de janvier 1914, 2 031 Européens débarquent, dont 1261 Français, tandis que le nombre des départs s'élève à 800. Du 1er décembre 1913 au 31 mai 1914, c'est-à-dire en six mois, 13 290 personnes débarquent à Casablanca, 6 681 s'embarquent; le gain est de 6 609 immigrants; 2500 arrivent en juin (19). Tous les nouveaux venus ne restent pas à Casablanca, mais la ville en retient beaucoup, parce qu'elle apparaît déjà comme le centre de l'activité économique au Maroc et parce que les Châouïa, où l'implantation militaire française est déjà ancienne, est la région la plus sûre en même temps que l'une des plus riches. Les Français ne représentent pas seulement la colonie européenne la plus nombreuse, mais aussi la plus importante: les Espagnols et les Italiens ne possèdent guère que leurs bras, tandis que plus d'un Français apporte des capitaux.

(18) Ibid., 1913, p. 263 et 1914, p. 95. Ces chiffres sont « ronds » (sauf quelques uns, on ne sait pourquoi), donc approximatifs.

(19) Discours de Lyautey à Casablanca le 14 juillet 1914, L'Afr. Fr., 1914, p. 295.

La population marocaine augmente elle aussi. Les Israélites, éprouvés et dispersés par le drame de 1907, reviennent plus nombreux qu'auparavant: ils sont 6 000 en 1909, 9 000 en 1912. Les Musulmans passent à 26 000 en 1909, à 30 000 en 1912, à 36 000 en 1914. Casablanca est déjà loin de la « bourgade » misérable du siècle précédent. A la veille du Protectorat, c'est une ville de près de 60 000 âmes, capitale d'une riche province de 260 000 habitants (20).

La nouvelle colonie européenne est très différente de l'ancienne, et pas seulement par le nombre. On a souvent évoqué, à propos de Casablanca, les « villes-champignons » américaines. La comparaison s'applique sans doute à la rapidité de la croissance urbaine, mais aussi à la psycho-sociologie des immigrants. C'est la même fièvre, le même désordre, la même loi du profit maximum, la même indifférence à la qualité des moyens, la même rapidité dans l'édification et dans l'écroulement des fortunes. Le style Western, même, n'est pas absent: les « beuglants » tiennent la place des saloons et les coups de feu partent facilement. Les hommes qui débarquent ont été attirés, comme beaucoup d'émigrants, par le mirage de l'Eldorado. Dans la vieille Europe où les places sont prises, les hiérarchies figées, les lois tatillonnes et les gendarmes vigilants, tout les condamne à jouer le gagne-petit. Dans une colonie naissante, qu'on appelle, par dessus le marché, « l'empire Fortuné », tout est possible, y compris le prodigieux coup de chance qui vous fait millionnaire en un quart d'heure. Hélas, il n'existe pas de mine d'or ni de nappe de pétrole aux portes de « Casa » : rien qu'un « bled » pelé, caillouteux, sans un arbre. Plus loin, bien sûr, il y a les riches terres des Châouïa: il faut quelque argent pour en acheter, des connaissances ou de l'expérience en agriculture, et surtout du courage, de l'ardeur au travail. Ceux qui n'ont pas ces atouts en main restent dans la ville où ils ont débarqué, et flânent le nez au vent, à la recherche de la fortune.

Beaucoup se contentent d'exercer l'humble métier pour lequel leur patrie ne leur fournissait pas de travail. C'est le cas de la plupart des Espagnols et des Italiens et de quelques Français. En 1910, il y avait 314 ouvriers européens, dont 59 dans le bâtiment. Ils touchaient des salaires assez élevés pour l'époque, très supérieurs en tout cas à ceux des

(20) L'évaluation, pour les Châouïa, remonte à 1910, L'Afr. Fr., 1910, p. 338.

ouvriers marocains: 6,40 F dans le bâtiment, pour une journée de 10 heures, contre 3,35 en moyenne aux indigènes, 6 F contre 3 dans l'alimentation et le vêtement, 5,50 contre 2,20 pour les terrassiers et carriers, mais « l'homme de peine » marocain ne gagnait guère plus de 1,25 à 1,50. Il y a même deux typographes qui touchent 8 F par jour (21). En 1913, un maçon européen touche 10 à 15 F par jour, un boulanger 8 à 10, un manoeuvre 5 à 6. On évalue le nombre des ouvriers européens à 1 200 (22). Un employé de commerce, Lendrat, socialiste militant, fonde en 1910, le premier syndicat du Maroc, « l'Union des Travailleurs » (23). Il ne durera guère, mais un « syndicat international » se formera en 1913 (24). Ainsi, dès ses débuts, la Casablanca moderne reçoit cette population ouvrière européenne qui constituera l'une de ses principales caractéristiques sociales et qui se fera l'éducatrice du prolétariat marocain sur le plan syndical, non sans s'opposer à lui, vers la fin du Protectorat, sur le plan politique. La plupart des immigrants ont d'autres ambitions: gagner beaucoup d'argent et vite. Les moyens classiques étant en général lents, on a parfois recours aux autres. Sur cette faune assez pittoresque des temps héroïques, nous possédons deux témoignages suggestifs. L'un romancé, l'autre non. Le roman s'intitule *Le conquérant*, journal d'un « indésirable » au Maroc (25), par Emile Nolly, pseudonyme du capitaine Détanger, qui appartient au corps d'occupation des Châouiia et tomba sur le front de France en 14-18; le style sent son époque, mais les tableaux de la vie casablancaise ont tout de la « chose vue ». L'autre témoignage est un volume de souvenirs, dans lequel nous avons déjà puisé, *Mes aventures marocaines*, dû à un journaliste, Christian Houel (26), et dont la 3^e partie conte « La naissance de Casablanca ». Le héros du roman est assez veule et son histoire est celle d'un échec: il est probable qu'elle fut tirée à de nombreux exemplaires. Plus pittoresque, plus inquiétant aussi, mais par certains côtés, plus sympathique est l'un des personnages - authentique, celui-là - évoqués par Christian Houel, et qui expliquent le mot attribué à Lyautey : « On ne fait pas une colonie avec des pucelles ».

(21) L'Afr. Fr., 1910, p. 352.

(22) J. GOULVEN : « Casablanca la commerçante », L'Afr. Fr., R.C., 1914, p. 76. Mais la vie est chère: un chou se paie 1 F 50, un paquet de carottes 0 F 50 (ibid., / p.80).

(23) Christian HOUEL, ibid., p. 148.

(24) L'Afr. Fr., 1913, p. 408.

(25) Paris, nouv. éd. 1932, 254 p.

(26) Casablanca, 1954, 217 p., illustr.

Le passé de l'homme était lourd : il avait fait son service dans les « Bat' d'Af », à Aïn Sefra, où il avait eu l'occasion de cirer les bottes de Lyautey. Il débarque à Casablanca, en 1907, peu avant la crise, avec deux chanteuses de « beuglant », dont il s'est fait « l'impressario ». Après les meurtres de juillet, il se réfugie avec elles - l'une est enceinte et près d'accoucher - sur le Demetian, mais l'inaction lui pèse et il revient bientôt à terre. Il est des quelques civils qui se trouvent au consulat de France le 5 août au matin, quand les marins du Galilée débarquent. L'enseigne Cosme lui a donné un mousqueton et l'a posté sur la terrasse. Quand on veut hisser le signal du bombardement, la drisse se coince dans la poulie, en haut du mât, et les balles pleuvent déjà sur le consulat. Notre homme s'élanche, grimpe au mât, débloque la corde et redescend, sous une grêle de balles. Ensuite, il sera volontaire pour toutes les sorties de la petite garnison. Cette belle conduite lui vaut de l'autorité militaire le droit de monter une cantine qui suit les colonnes dans les Châouïa, et du consul de France une action en procédure de réhabilitation. Mais il s'associe avec un personnage douteux, un Italien, se met à frauder, à vendre des produits frelatés, se fait expulser du camp et retirer sa cantine. L'Italien est un véritable malfaiteur: cambriolages, attaques à main armée, mais il joue des capitulations. Chaque fois que le commissaire de police, français, l'arrête, l'agent consulaire italien le fait relâcher. La police, qui ne sait comment s'en débarrasser, utilise notre héros qui feint de s'associer à ses méfaits dans le dessein de l'attirer, au moment propice, dans quelque guet-apens. Un jour, le Français vient se constituer prisonnier: il a tué l'Italien. Légitime défense, plaidera-t-il, et le tribunal consulaire français l'acquittera. Il pourra exhiber, quelques mois plus tard, un casier judiciaire vierge. Il devient imprimeur, imprime un journal fondé par Houel, évince celui-ci, peu doué pour les affaires, et son nom s'étale à la manchette du premier quotidien casablançais. La guerre survient. Il est blessé à Charleroi, retourne au front sur sa demande et tombe à Verdun. Jusqu'à l'indépendance une rue de Casablanca porta le nom de l'ancien « bat' d'Af » : c'était peut-être beaucoup, dit Houel.

Tous les « vieux casablançais » n'ont pas une biographie aussi mouvementée, empressons-nous de le dire. La grande majorité sont d'honnêtes gens qui travaillèrent dur et qui n'ont pas tous réussi. Mais c'était un des traits originaux de cette société de pionniers, que la chance unique qu'elle offrait aux aventuriers, à ceux que les vieilles sociétés, un peu figées, de la métropole auraient tenus dans leurs marges.

Pour ces hommes à la poursuite de la fortune, Casablanca n'offre guère qu'une ressource: la spéculation sur les terrains. Tout repose sur deux postulats, qu'on ne discute pas plus que ceux d'Euclide: 1° les Français n'évacueront jamais Casablanca; 2° Casablanca deviendra la capitale économique d'un Maroc français. Puisqu'il en est ainsi, le prix des terrains ne peut que monter. Il monte en effet, sans arrêt depuis août 1907 jusqu'à août 1914.

Dans une amusante pochade, un journaliste parisien, en 1913, résumait assez bien « l'activité économique » des casablancais d'alors et le genre de spectacle qu'offrait la ville (27). Il met en scène un M. Martin, bourgeois français qui, apprenant que son voisin Dupont, parti pour Casablanca sans un sou, y était devenu millionnaire, part à son tour. Il débarque dans une ville sale, sans eau, sans hygiène, où tout le monde cherche à l'escroquer. Il voit la « ville nouvelle » : des immeubles construits au hasard entre des tas d'ordures. Il voit une campagne desséchée, sans un arbre, sans un brin d'herbe. Il apprend qu'on va construire un port de 200 millions. Il se demande pour quoi faire. Le soir, les rues se transforment en mauvais lieu. Des pierreuses vous accostent, des apaches tiraillent. Il finit par rencontrer Dupont qui le persuade de rester... et lui revend la moitié de son terrain.

Si un journaliste ne paraît pas un témoin assez grave, nous pouvons citer un sénateur, un docteur en droit, un ancien ministre. Dans son rapport au Sénat sur l'Emprunt Marocain 1914, Lucien Hubert donne les exemples suivants de la spéculation qui fleurissait alors à Casablanca: 20 hectares, contigus au terrain Makhzen de Sîdi Bellioût, achetés quelques centimes le mètre carré, sont revendus en partie, dès 1909, par lots, 3 fr. et 6 fr.; en 1911, 25 fr.; en 1912, 40 fr.; en 1913, 50 fr., puis 70, puis 100; en 1914, ces terrains valent de 125 à 150 fr. le mètre (28). Dans sa thèse de doctorat en droit, Raymond Bouissi montre des terrains de la rue de l'Horloge achetés, entre 1909 et 1911, de 5 à 10 fr. le mètre, qui valent, en 1914, 200 fr. et les propriétaires en veulent 500. Avenue du Générale d'Amade, le mètre carré saute de 5 centimes en 1907 à 200 fr. en 1914 (29). Enfin, René Besnard écrivait: « On nous a montré certain lot devenu aujourd'hui presque légendaire et devant lequel les Casablancais ne passent jamais sans lui jeter un regard d'admiration et d'envie. Il est voisin de l'emplacement de la future gare et du futur port qui ne seront achevés que dans bien des années. Rien de particulier ne l'indique aux yeux du profane. Mais, pour les initiés, c'est un terrain célèbre,

(27) Charles PETIT, « Pages vécues. Le véritable Casablanca », Le Journal, Paris, 31 octobre 1913.

(28) Débats Parlementaires, 1914, n° 42.

(29) Raymond BOUISSI, Etude sur la colonisation capitaliste du Maroc, Thèse de Droit, Paris, 1921, p. 35.

qui a son histoire. Acheté à 0 fr. 05 le mètre en 1908, il se serait revendu 0 fr. 50 en 1910, 75 fr. en avril 1912, 270 fr. en février 1913. On railla ce dernier acquéreur autour des tables de brasseries où se font les affaires quand on connut les conditions de cette acquisition. Or, en septembre 1913, le même terrain était revendu, par son propriétaire, 317 fr. le mètre» (30).

Casablanca ne fait, à vrai dire, qu'imiter les débuts des villes coloniales qui l'ont précédée. Alger avait connu la même fièvre spéculative quelques années après la conquête. Vers 1840, le prix du mètre carré, dans la rue de la Marine, atteignait 1000 francs et les loyers des maisons européennes dépassaient, dès 1834, les prix de Paris (31). Ainsi, à Casablanca, en 1913, des terrains du centre de la ville sont mis à prix plus haut que des lots situés à Paris, avenue d'Orléans ou rue Fontaine: 200 et 300 fr. le mètre carré (32). La spéculation foncière régnera longtemps sur Casablanca; elle sera la plaie de la ville et l'ennemi principal des urbanistes: aucun n'en pourra venir à bout. Nous aurons occasion de la retrouver dans les pages qui suivent.

Tout le monde spéculait, peu ou prou, dans la colonie européenne, et pas seulement les aventuriers, les personnages douteux. Cela fait partie des activités normales et c'est la source principale des grandes fortunes casablancaises. Parmi les heureux acquéreurs de terrains à vil prix, on trouve des commerçants, des employés, des fonctionnaires de la Dette, des militaires du corps d'occupation, et même le fondateur du premier syndicat qui devint un peu plus tard le possesseur de vastes terrains aux Roches Noires, le futur quartier industriel (33).

Le régime foncier qui existait alors au Maroc rendait difficiles - ou trop faciles pour les moins scrupuleux - les transactions sur les terrains. Il n'y avait ni cadastre ni registre foncier, sauf pour les biens Habous et

(30) René BESNARD et Camille AYMARD, *L'oeuvre française au Maroc*, Paris, 1914, p. 103. Les terrains changeaient de main, parfois d'une façon moins légale: en 1909, le propriétaire, ou plutôt l'occupant de la parcelle sur laquelle s'édifièrent plus tard les Galeries Lafayette, Place de France, fut délogé à coups de gourdin par une bande de nervi, qu'avaient soudoyés trois « pionniers », tentés par ce bel emplacement (HOUEL, *ibid.*, pp. 179-80 .)

(31) R. LESPÈS, *Alger*, pp. 238-9.

(32) Selon *Le Temps* du 1er janvier 1914, cité par GOULVEN, *ibid.*, p. 75. (33) V. l'histoire des origines de ce quartier dans HOUEL, *ibid.*, pp. 148-51.

ceux du Makhzen. Encore le désordre de l'administration chérifienne et la malhonnêteté des fonctionnaires avaient-ils dilapidé ces deux patrimoines (34). L'Acte d'Algeciras se préoccupe d'y remédier. L'art. 63 du chapitre IV est ainsi conçu: « Les délégués chérifiens ont déclaré: Qu'un certain nombre des propriétés des Habous et du Makhzen et particulièrement celles bâties par le Makhzen et dont il touche un loyer équivalent à un revenu de 6 pour 100, sont entre les mains de sujets et de protégés étrangers, sans que ceux-ci aient des documents suffisants, ou en vertu de contrats qui doivent être révisés » (35). La Conférence prévoit l'examen de ces cas et la recherche d'un « modus vivendi équitable » par les ministres à Tanger et un délégué chérifien. Il ne semble pas qu'avec la dégradation accélérée de la situation au Maroc, cet examen ait pu être sérieusement entrepris. Il fallut attendre l'établissement du Protectorat. Le 13 juin 1912, le gouvernement français annonça lui-même qu'il avait pris des mesures « pour arrêter au Maroc la vente irrégulière des biens domaniaux » : toute aliénation était suspendue jusqu'à ce qu'ait été terminée la délimitation exacte des terres makhzénienne et des terres de tribus (36). Il fallait arrêter les méfaits de ceux qu'un parlementaire, Abel Ferry, appelait, dans un rapport justement sévère, « les écumeurs du Maroc ».

Le problème ne se posait pas seulement pour les zones rurales, mais aussi pour les villes et leurs abords. Les Européens, en second lieu, n'avaient pas le monopole de ces abus et n'en avaient généralement pas pris l'initiative : pour qu'ils se trouvassent en possession d'un bien Makhzen ou Habous, il fallait ou qu'un fonctionnaire prévaricateur le leur eût vendu ou qu'ils l'eussent acquis d'un Musulman qui le détenait indûment ou n'avait pas le droit de le céder. De cette double proposition, le Bulletin Officiel des premiers temps du Protectorat contient une éloquente illustration, qui touche précisément Casablanca. C'est un dahir du 17 moharrem 1332/16 décembre 1913, intitulé « dahir portant réglementation pour les biens Makhzen dits « zeribas » à Casablanca » (37). Le texte comporte en réalité trois dahirs, les deux premiers du 25 avril et du

(34) Cf. MICHAUX-BELLAIRE, «Les biens Habous et les biens du Makhzen au point de vue de leur location et de leur aliénation », R. du Monde Musulman, 1908, pp. 436-57.

(35) Ibid., p. 437. C'est la traduction du texte arabe, lequel est plus précis et plus clair sur ce point, dit M.-B., que le texte français.

(36) L'Afr. Fr., 1912, p. 220..

(37) B.O. n° 66 du 30 janvier 1914, pp. 70 sqq.

26 juillet 1895 - début du règne de Moûlay 'Abd-el-Azîz (38) - et le troisième se bornant à déclarer que les prescriptions des deux précédents seront « remises en application ». Le premier dahir déclare: « On s'est emparé de parcelles de terre appartenant au Makhzen, on y a élevé des « nouala » (huttes), on y a fait des enclos en pierres. Les détenteurs se sont empressés soit de bâtir soit de vendre, contrairement aux règlements établis à ce sujet ». Les enclos que le dahir appelle « zeribas » (39) sont sans doute ceux qui parsemaient le quartier des Tnâker, le plus populaire et le moins urbain des quartiers de Casablanca, et ceux qui se pressaient en dehors des murs, aux abords des portes comme Bâb Marrakech. Une commission, envoyée de Rabat doit recenser les parcelles indûment occupées. Au détenteur d'un terrain « enclos avec des pierres » (40) elle donnera « le choix entre l'enlèvement de ces pierres et autres matériaux... ou bien la construction par lui et à ses frais d'un immeuble dont la moitié des revenus sera attribuée au Makhzen ».

Le second dahir, promulgué trois mois plus tard, constate que « les habitants de Casablanca ont refusé formellement d'obéir » au premier et en réitère les prescriptions, mais il n'obtint évidemment pas plus de succès, puisque le troisième, celui de 1913, commence par ces mots : « Considérant que les prescriptions édictées par notre prédécesseur n'ont pas été complètement suivies par suite de la mauvaise volonté des détenteurs de Zéribas à se conformer aux ordres du Makhzen... ». On peut douter que ce troisième dahir, contresigné cette fois par le Résident Général de la République Française, ait eu plus de succès que les deux autres. La commission prévue en 1895 avait accompli son travail, mais l'exemplaire laissé à Casablanca disparut dans les troubles de 1907 (41). Il était d'ailleurs difficile au Protectorat, pour des raisons politiques, de remettre en cause des « situations acquises » depuis si longtemps.

(38) A la mort de son père Moulay El-Hassan, 'Abd-el-Azîz n'avait que 14 ans et c'est le chambellan - devenir Vizir - Ba Ahmed qui gouverna en fait jusqu'à sa mort, en 1900. Il sut, dit M. TERRASSE (H. du Maroc, II, p. 381), « maintenir la trésorerie de l'Empire en bon état » : les deux dahirs de 1895 sont une manifestation de ce souci.

(39) zriba, pl. zrâïb, « enclos entouré d'une haie sèche et épineuse puis « enclos entouré d'une haie épineuse dans laquelle on construit une hutte ou deux » (L. BRUNOT, Textes arabes de Rabat, II, Glossaire, p. 332).

(40) L'appropriation privative peut se faire par la «vivification» ih'yâ: une simple clôture d'épines n'y suffit pas; il n'en est pas de même d'un mur, qui est une « construction ». Cf. Louis MULIOT, Démembrements du Habous, p. 492.

(41) A. TARRIOT, Monographie de Casablanca de 1907 à 1914, p. 9. Renseignements fournis par le commerçant Ben Kirân,

Quant à la propriété privée (melk), elle était rarement appuyée sur des titres indiscutables. Une mulkîya pouvait se réduire à l'attestation par 12 témoins que la terre appartenait à un tel. On se trouvait parfois en présence de mulkîyas multiples et contradictoires. La fabrication de ce genre de pièces devint une industrie prospère (42), et le poste de cadî de Casablanca une prébende enviée qui s'achetait fort cher: un nouveau cadî, nommé en février 1911, avait versé, dit-on, 60 000 douros pour obtenir sa nomination; c'est, concluaient les casablançais, un impôt nouveau de 300 000 pesetas qui va s'abattre sur les transactions immobilières, puisque son premier soin sera de rentrer dans ses débours (43).

Il faut croire que ces obstacles n'étaient pas insurmontables - mais ne faudrait-il pas parler plutôt de facilités ? - car voici ce que les étrangers possédaient à Casablanca, en fait d'immeubles, à la date du 14 décembre 1910 (44) :

Nationalité

Allemagne Angleterre Argentine

Espagne. Etats-Unis. France. Italie. Portugal.
TOTAL.

TABLEAU 2

Immeubles bâtis

Immeubles non bâtis Nombre 1 Superficie

Nombre	Valeur
	Fr.
14	170 000
60	820 000
2	6000
135	971 000
23	104 000
71	660 000
14	157 000
14	172 000
331	3 060 000

68

1

15

3

1

34

ha 14 7

3

56 5

1/2

75 1/2

Pour donner à ces chiffres toute leur valeur - et leur saveur - il faut se rappeler que le droit de propriété n'était pas reconnu aux Européens sauf autorisation du Sultan, lequel, pratiquement, ne l'accordait jamais.

(42) HOUEL, *ibid.*, p. 179.

(43) *L'Afr. Fr.*, 1911, p. 115.

(44) TARRIOT, *ibid.*, p. 30. Ces totaux ne sont pas ceux de l'auteur, qui paraît brouillé avec l'arithmétique...

Les Européens ne furent pas les seuls à bénéficier de la spéculation. Les Musulmans, premiers propriétaires des vergers sur lesquels devaient s'élever les immeubles de la ville nouvelle, ne furent pas longtemps en reste. Il semble que les Israélites aient joué souvent le rôle d'intermédiaires entre ceux-ci et ceux-là : « En contact avec le tاجر et le fellah, écrit un magistrat français, ils réussirent à leur acheter des terrains. Les opérations de vente et de prêts immobiliers - avec les garanties archaïques et tortueuses de la rahnia ou de la tsenia - se multiplièrent depuis le rivage de l'Océan jusqu'aux pentes d'Anfa, de Mers Sultan et d'Aïn Borja. Les acheteurs s'associaient en participation pour augmenter leurs moyens financiers. L'imprécision du droit coutumier local et l'incertitude des limites permirent d'étendre après coup le gage immobilier, du petit jardin où il était cantonné, au harim, c'est-à-dire à l'étendue inculte avoisinante» (44 bis).

Les grandes fortunes marocaines à Casablanca furent donc d'abord des fortunes foncières: les noms de leurs titulaires se retrouvent à côté de noms européens dans la nomenclature des quartiers musulmans (les quartiers européens reçurent généralement d'autres appellations). Les tout premiers vendeurs ne firent pas des affaires d'or : les terrains bordant le Soûq -la future Place de France - se vendirent d'abord à 4 sous le mètre (45). Jusqu'en 1912, les estimations se faisaient d'ailleurs à l'hectare. Mais certains surent attendre. D'autres imitèrent les Européens et eurent le flair d'acheter au bon moment. Dans les périodes de boom, où le prix des terrains montait en flèche, des fortunes s'édifièrent du jour au lendemain. Ces « nouveaux riches », le plus souvent sans tradition bourgeoise, ne résistèrent pas tous au vertige et la chute de plus d'un fut aussi rapide que l'avait été son ascension. Comme dans un roman de « la belle époque », il y en eut qui se ruinèrent pour cet équivalent marocain des grandes « cocottes » que sont les chikMt (46). L'un d'entre eux alla si loin dans ses prodigalités que les chanteuses d'aujourd'hui, à Casablanca, célèbrent encore son faste et la beauté qu'il laissa couverte d'or.

(44 bis) Pierre LERIS, « Histoire immobilière de Casablanca », La Terre Marocaine, 1er mars 1928.

(45) HOUEL, *ibid.*, p. 175.

(46) Plur. de Chikha, « chanteuse » et en même temps « danseuse », qui récite des vers et chante, à l'occasion des noces et des fêtes familiales, à l'intérieur des maisons; elle ne jouit pas d'une excellente réputation» (L. BRUNOT, Textes ar. de Rabat, II, Glossaire, p. 418). Le mot et l'usage sont fassis et ont été apportés à Rabat par les fonctionnaires, à Casablanca par les commerçants originaires de la capitale.

La spéculation foncière ayant exercé ses ravages sans recours possible, il ne restait plus au gouvernement qu'à tenter de récupérer au profit de la collectivité une partie des bénéfices ainsi acquis. C'est ce qu'il fit, une fois le protectorat établi, par les dahirs du 15 juillet 1914 et du 11 mars 1915 sur la plus-value immobilière; une taxe maximale de 20 % frappa les plus-values dépassant 500 %; le minimum de la plus value imposable fut fixé à 10 % en 1914, à 50 % en 1915. Il fallait aussi établir un régime foncier plus sain: ce fut l'objet des dahirs sur l'immatriculation foncière (12 août 1913, 1er et 2 juin 1915), qui donnaient aux propriétés un véritable « état civil » et qui rendaient les tribunaux français compétents dans les litiges de cette sorte. Une conservation foncière fut installée à Casablanca en juillet 1915.

On ne se contentait pas de trafiquer des terrains: il arrivait que, sur ces terrains, on construisît. L'industrie du bâtiment fut la première à se développer dans Casablanca. Il fallait loger les nouveaux venus. La petite médîna fut bientôt surpeuplée. Les commerçants et les entrepreneurs avaient besoin de locaux. Puisqu'il n'y avait pas assez de maisons, le bâtiment permettait d'espérer un bon rapport.

Où la ville nouvelle - puisque c'est elle qui est en train de naître pouvait-elle s'implanter ? Il n'était pas question d'utiliser Soûr Jdîd, trop loin du Soûq et d'ailleurs occupé par l'hôpital militaire. Les abords de Bâd Marrakech étaient couverts de nouâlas, aussi bien au nord du cimetière israélite que le long de la « route » de Mazagan. Par delà ces « villages arabes », comme on disait alors, exactement à l'ouest, se trouvait le camp espagnol et les Français rencontraient des difficultés dans cette zone. A l'est, le long de la plage, c'était le cimetière musulman de Sîdi Bellioût, qui devait subsister jusqu'à la seconde guerre mondiale. Il ne restait donc que les abords du Soûq, où certains tâjers européens possédaient déjà quelques fondouqs (47): la zone s'impose d'elle-même, par la proximité du centre économique, par celle du port et par celle du quartier de la Médina, qui reste le siège des autorités, des consulats et du gros

(47) Arabe marocain fendeq, plur. fnâdeq. C'est une sorte de « caravansérail » ou d'hôtellerie « dans laquelle on loge les hommes et les animaux sans leur donner à manger » (L. BRUNOT, Glossaire, p. 162). C'est aussi « l'entrepôt d'un gros négociant » et c'est généralement dans ce sens qu'il est utilisé à Casablanca. Il y avait en mai 1907 deux fondouqs européens sur le soûq, cf. RENÉ-LECLERC, « Casablanca il y a dix ans », France-Maroc, 8, 15 août 1917, pp. 28-33.

commerce et avec lequel Bâb el-Kebîr établit une communication aisée, ainsi qu'avec le Mellâh, où les hommes d'affaires européens trouvent d'indispensables auxiliaires ou intermédiaires. C'est dans cet angle, ouvert vers le sud - sud-est, entre les camps militaires français et le cimetière musulman, que s'est formé le noyau de la « ville européenne » ou « ville nouvelle » de Casablanca.

En 1911, 577 maisons furent construites, 419 en 1912. Au 1er janvier 1913, la valeur immobilière de la propriété bâtie était estimée à 32700000 P.H. (48). Le rendement de la taxe urbaine s'élevait à 226763 P.H. contre 103810 en 1910 (49). Des Marocains faisaient construire aussi, pour louer à des Européens; en 1911, les nouâlas de Bâb-Marrakech commençaient à céder la place à des maisons et des boutiques en pierre (50). Mais, d'une façon générale, les fondouqs indigènes reculaient devant le développement de la ville européenne, le long de la route des Medioûna, qui devenait la grande artère centrale de la nouvelle Casablanca (51) : en 1913, ils atteignaient Mers Sultan à 1 500 ou 1 800 mètres du Souûq. Un autre axe important était l'avenue du Général d'Amade, en direction du sud: les habitants de ce nouveau quartier, qu'on appelait « quartier anglais », faisaient preuve d'initiative: ils avaient en 1913 aménagé sur plusieurs kilomètres une route large de 20 mètres et bordée d'arbres, construit 80 villas et tracé un square (52). Du côté de l'Est, le cimetière de Sîdi Belyoût, obstacle infranchissable, fut vite contourné par le sud, surtout à partir du moment où le Makhzen eut concédé, pour construire la future gare, le terrain dit « Rmel 'Aïn Ma'zi ». Mais dès avant le Protectorat, cette zone, dite des Roches Noires, apparaissait comme le futur quartier industriel. Le français Lendrat, qui y avait acheté des terrains dès 1909, fut traité de fou: il devait faire fortune.

Ces bâtisseurs opèrent généralement dans le plus grand désordre. Tous les témoins sont d'accord: les constructions s'élèvent n'importe où, selon l'intérêt ou la fantaisie des propriétaires, sans que personne manifeste le moindre souci, non seulement de l'esthétique, mais même des

(48) La « peseta hassani » valait environ 60 centimes en 1907. Un dahir du 1^{er} décembre 1913 en fixa le taux à 80 centimes (L'Afr. Fr., 1914, p. 37).

(49) J. GOULVEN, *ibid.*, p. 76.

(50) TARRIOT, *ibid.*, p. 38.

(51) Elle l'est restée, en se prolongeant bien plus loin encore, jusqu'aux Crêtes, à travers la Nouvelle Médina, puis les quartiers de Aïn Chok et de Sîdi 'Othmân. Elle a pu prendre différents noms sous le Protectorat et depuis: pour les Marocains, c'est toujours t'rîq Mediûna.

(52) J. GOULVEN, *ibid.*, p 77.

règles élémentaires de l'hygiène et de la circulation. « On fera les rues après... », fait dire à un Casablancais le journaliste que nous citions plus haut. Les propriétaires se refusent obstinément à abandonner la moindre parcelle au domaine public. Comme toujours dans les périodes héroïques du capitalisme libéral, c'est la loi de la jungle qui prévaut.

Pendant plusieurs années - et le traité de Protectorat ne mettra pas fin à cet état de choses d'un coup de baguette magique - la situation sanitaire de Casablanca restera médiocre. Il y avait - il y a encore en 1964 - dans toutes les maisons de la médina des puits dont l'eau était polluée (53) par des infiltrations des latrines. Il y avait bien un réseau d'égouts, mais en 1907 il était obstrué depuis longtemps et à peu près inutile faute d'entretien. Les ordures n'étaient enlevées - sauf dans les quelques rues où se trouvaient les consulats - que quand leur entassement provoquait des protestations et étaient jetées d'ordinaire à quelques mètres des portes. L'oued Bouskoura traversait le souq après avoir longé les abattoirs - simple lieu d'abattage, car il n'y avait aucune installation - et y charriait tous les détritiques récoltés le long de son cours. Il n'y avait, avant 1907, ni service d'hygiène ni service de voirie. Le débarquement n'avait pas amélioré la situation, car les troupes coloniales commencèrent par enrichir la collection d'agents pathogènes dont le Maroc bénéficiait déjà. Et les maladies vénériennes, bien entendu, prospérèrent en même temps que la prostitution: au début de 1909, il y avait plus de 1 500 filles publiques indigènes, auxquelles commençaient à venir se joindre des européennes (54). Le plus grave, c'étaient les épidémies, dont l'antique menace ne s'était pas relâchée. Quand l'année était sèche, les récoltes mauvaises, de nombreux Bédouins, chassés par la faim, venaient camper sur les terrains vagues, entre les constructions éparses de la nouvelle ville et le spectre du typhus faisait son apparition.

Qui pouvait, à Casablanca, dans ces années-là, représenter l'intérêt général et en faire respecter les exigences ? Jusqu'à l'établissement du Protectorat, le régime administratif fut ambigu et réduit, en fait, à l'impuissance.

(53) ma h'arr, « eau usée », non potable, l'appellent les gens, par opposition à ma h'lu « eau douce », potable: celle que distribue la Ville. (cf. BRUNOT, Glossaire, p. 175).

(54) TARRIOT, *ibid.*, p. 22. Il fallut attendre le 21 mai 1909 pour qu'un arrêté du capitaine Dessigny créât une carte sanitaire et la visite médicale obligatoire. Encore les étrangères n'y pouvaient-elles être contraintes qu'avec l'approbation de leur consul.

Théoriquement, rien n'était changé. Le sultan gardait sa souveraineté sur Casablanca comme sur toutes les zones occupées et l'administration était exercée par ses représentants, selon les lois de l'Empire.

Mais cette administration et ces lois souffraient d'un certain nombre de graves défauts. Dâr-el-Beïda n'était pas regardée, par le Makhzen central, comme une véritable ville. Elle n'avait pas, comme une cité h'ad'rîya ou makhzenîya, de gouverneur ('âmel), elle faisait partie de la tribu des Medioûna et relevait de l'autorité du caïd de cette tribu. Les deux commandements ne furent séparés qu'en 1907, après la révocation de Bouûbeker Slâoui et la nomination de 'Allâl ben Abboû, comme gouverneur de la ville. Moûlay Hafîd confirmera la séparation, lorsque, après l'abdication de 'Abd-el-'Azîz, il nommera Mohammed ben 'Abbès Châoui. L'autorité pâtissait aussi d'un certain dualisme: la turbulence des Châouïa, toujours au bord de la sîba, imposait la présence quasi permanente, depuis quelques années, d'une mehalla chérifienne, commandée par un khalîfa du sultan. Un personnage aussi considérable que Moûlay EI-Amîn, oncle du Sultan, disposait évidemment de pouvoirs supérieurs à ceux du caïd : c'est à lui qu'eurent affaire, après le débarquement, les chefs du corps expéditionnaire.

Bien qu'à moitié rurale, l'administration de la ville comptait certains fonctionnaires de type urbain: un moh'taseb, dont la charge fut cependant, peu après le débarquement, réunie à celles de bû-mwâreth et d'Ukîl el-ghiyyâb (55), et un amîn el-mustafâd qui détenait l'importante prérogative de collecter les revenus des biens Makhzen et aussi les impôts et taxes perçus dans la ville (56). Mais il en était à Casablanca comme dans toutes les villes du Maroc: le produit de ces impôts allait dans les caisses du Makhzen central, la ville n'avait pas de ressources propres (57). La notion d'un budget municipal - et, à vrai dire celle d'une gestion

(55) Elle ne devait redevenir indépendante que le 1er août 1928. Elle sera supprimée en 1957.

(56) Bû-mwâreth, « curateur aux successions vacantes »; ûkil el-ghiyyâb, « curateur des biens des absents »; l'amîn el-mustafâd était à l'origine chargé d'administrer les biens du Makhzen et d'en collecter les revenus; il semble avoir eu aussi pour fonction, dans les ports en particulier, de percevoir certaines taxes ou redevances.

(57) Exception faite de la taxe d'abattage des animaux de boucherie, dont le Makhzen laissait théoriquement le produit à l'amîn pour assumer les frais d'entretien de la voirie. En 1908, le produit de cette taxe s'était élevé à 40 000 P.H. (TARRIOT, *ibid.*, p. 16). C'était bien peu de chose.

autonome qu'évoque pour nous le nom romain de *municipe* - était tout à fait étrangère à l'ancien Maroc (58). Les villes ne disposaient, en fait de ressources, que de ce que le souverain voulait bien prélever sur le trésor public (lequel ne se distinguait pas du sien propre) pour leur embellissement ou leur défense. Inutile de dire que la ou les capitales recevaient la presque totalité de cette manne et que les petites cités comme Casablanca n'avaient pas grand'chose à espérer. Ces dons, arbitraires et irréguliers, ne pouvaient alimenter ce que nous appelons des services publics. Certains de ces services étaient, il est vrai, assurés par les revenus des biens *Habous*, mais les *Habous* relevaient en général des *cadis*, juges nommés par le Sultan et qui n'avaient rien de municipal (59).

Faut-il rappeler enfin que l'autorité des agents du *Makhzen* ne s'appliquait pratiquement pas aux étrangers ni à leurs protégés, toujours prêts à saisir leur consul dès qu'on touchait à leurs intérêts?

A partir d'août 1907, le personnage le plus puissant à Casablanca c'est le commandant du corps expéditionnaire français. Il peut même paraître tout-puissant. Ce n'est qu'une apparence. Ses pouvoirs sont en fait très limités sur le plan municipal. D'abord, parce que les instructions de son gouvernement lui prescrivent de respecter scrupuleusement la souveraineté marocaine et que les agents du *Makhzen* ne sont pas toujours disposés à coopérer: le *cadi* refusa tout rapport avec le chef des Services Municipaux jusqu'à son remplacement en juin 1910; le pacha Mohammed Guebbâs, nommé en août 1910, tenta de supplanter Dessigny en recourant à l'assemblée des consuls. Ensuite, parce qu'il n'est pas seul: il y a un contingent espagnol, qui campe dans le secteur ouest, non loin de Bâb-Marrakech (60). Sans doute a-t-il peu d'activité sur le plan

(58) Les citoyens furent souvent frondeurs. Mais leurs révoltes n'arrachèrent jamais au souverain ces « franchises » qui fondèrent, dans l'Europe du Moyen-Age, les libertés communales. La raison principale me paraît être la menace permanente que les tribus faisaient peser sur les villes et qui imposait à celles-ci la protection des Sultans. Il faut admettre aussi que le phénomène dépasse le Maroc et que, dans tout le domaine de l'Islam, qui vit pourtant fleurir une belle civilisation citadine, la conception du droit public contraria le développement de la vie municipale.

(59) Les voyageurs européens relèvent souvent que des trois principaux fonctionnaires qui président à la vie de la cité marocaine: gouverneur, *mohtaseb* et *cadi*, c'est le dernier dont le rôle apparaît comme le plus important sur le plan que nous avons l'habitude d'appeler municipal ou édilitaire. Cf. AUBIN, *Le Maroc d'aujourd'hui*, p. 275; R. Le TOURNEAU, *Fès avant le Protectorat*, p. 214-5.

(60) Son camp devint le « Camp Turpin ». Le lycée de la Mission Universitaire et Culturelle Française s'y élève aujourd'hui.

militaire: son chef a reçu de son gouvernement, le 20 août 1907, l'ordre de s'abstenir de « toute expédition ou acte de représailles » (61). Dès le 26 juin 1909, les effectifs, déjà réduits, qui demeurent seront embarqués pour Ceuta et il ne restera qu'une présence symbolique: 35 hommes et un lieutenant. Mais, des deux tabors de police prévus par l'Acte d'Algeciras pour Casablanca, l'un est encadré par des instructeurs français, l'autre par des espagnols. Le premier est chargé de l'ordre en ville, l'autre dans la banlieue: la « banlieue », c'est précisément là que se crée la nouvelle ville européenne. Il y eut souvent des incidents, le tabor espagnol se refusant à appliquer des décisions prises par les autorités françaises ou même par les autorités marocaines quand elles étaient mises en œuvre par des Français (62).

Enfin, le régime des « capitulations » et la diligence jalouse des consuls à le faire respecter ne gênaient pas moins le commandant du corps d'occupation français que les autorités marocaines. Il était inutile de vouloir appliquer les arrêtés municipaux aux ressortissants étrangers et à leurs protégés marocains s'ils n'étaient pas avalisés par leurs consul: aussi prenait-on la précaution de les soumettre au préalable à l'approbation du corps consulaire, qui jouait ainsi le rôle d'une sorte de Sénat. De même l'autorité française, pas plus que la marocaine, ne pouvait infliger de sanctions aux étrangers: le commissaire de police - un Français, Dordé - devait se borner à constater l'infraction et à envoyer le procès-verbal au consul intéressé, qui était libre de l'appliquer ou non au contrevenant (63). Pour percer une nouvelle porte dans le rempart, il fallut un an de discussions avec un sujet anglais, Fernau, et son consul.

De telles conditions n'étaient pas favorables, on s'en doute, à une bonne gestion municipale. A plus forte raison était-il difficile, pour ne pas dire impossible, d'appliquer la moindre mesure qui put ressembler à une politique d'urbanisme. La législation requise n'existait pas et ne

(61) L'Afr. Fr., Rens. Colon., 1908, p. 91, d'après le Livre Rouge espagnol sur les affaires du Maroc 1906-07.

(62) TARRIOT, *ibid.*, p. 25.

(63) TARRIOT, *ibid.*, pp. 21-22. Il fallut l'assassinat d'une Allemande, Mme Krake, femme d'un agent du consortium Mannesmann, le 14 décembre 1909, pour amener les consuls à confier au commissaire de police français, assisté d'un inspecteur espagnol, une sorte de mandat général et international, qui facilita l'exercice de ses attributions en matière de recherches policières et de sécurité publique.

pouvait pas exister; y en eût-il eu seulement l'esquisse que personne n'avait le pouvoir de l'appliquer (64).

Pourtant, dès le premier jour de l'occupation, les Français se préoccupèrent d'administrer la ville. Le commandant Mangin, débarqué le 5 août, fut le premier à jouer le rôle d'un chef des services municipaux (65). Mais c'était un « maire » sans argent et sans budget. Il ne put se tirer d'affaire, les premiers jours, que grâce à un chèque de 50 000 francs, que l'amîn el-mostafâd avait reçu du Makhzen quelques jours avant l'émeute et que les pillards avaient dédaigné. Le 25 août, il signa avec Moûlay El-Amîn un accord qui avait deux conséquences importantes. Il mettait fin à l'administration directe, militaire, que Mangin avait dû exercer tout d'abord: la ville était administrée désormais par une commission composée de deux personnages: l'amîn el mostafâd et l'officier chargé de la police, assisté d'un interprète. En second lieu, l'accord réglait pour la première fois l'épineuse question des finances locales: un budget unique était créé, qu'alimentait une partie des recettes perçues par le Makhzen (taxe d'abattage, droits de porte et de marché et toutes autres taxes à créer), et sur lequel étaient payés les fonctionnaires chérifiens et les dépenses des services publics (66). Les premiers fonctionnaires municipaux à appliquer cet accord furent Si El-'Arbi Benkirân, amîn el-mostafâd, et le capitaine Poulet, instructeur du tabor de police. Le capitaine Dessigny fut désigné pour faire fonction de chef des services municipaux en juillet 1908 et le resta jusqu'au 3 mars 1913 (67). Régulé en principe, le problème des ressources ne le fut pas en fait jusqu'à l'établissement du Protectorat ou, plus exactement, jusqu'à la promulgation du dahir du 1er avril 1913 sur l'organisation municipale (68). Le Makhzen prélevait naturellement tout ce qu'il pouvait sur les taxes payées par la ville et l'amîn ne pouvait guère dire non au sultan, de qui

(64) N'oublions pas que « l'urbanisme » était une notion assez neuve en ce temps-là et qu'on ne l'appliquait guère en France même. Le mérite de Lyautey, appelant immédiatement des urbanistes pour tracer le plan des nouvelles villes marocaines, n'en est que plus grand.

(65) Le commandant espagnol Santa-Olalla, plus ancien dans le grade que Mangin, aurait pu revendiquer cette mission. Les fonctions étaient donc exercées nominalement par le capitaine de frégate Lesquivit, du croiseur *Gloire*, qui les laissa en fait à Mangin. Cf. Paul HUBERT, L'administration municipale à Casablanca de 1907 à 1947, mémoire inédit, 1949, p. 7.

(66) TARRIOT, *ibid.*, p. 13.

(67) HUBERT, *ibid.*, p. 22.

(68) La question ne fut même définitivement réglée qu'en 1916, quand l'administration de la Dette abandonna la gestion des revenus qui lui avaient été affectés en 1910.

il tenait son poste. De plus, un accord conclu le 21 mars 1910 entre le Maroc et la France affecta l'intégralité des mustafâdât des ports du Maroc à gager l'emprunt de la même année. De ce moment, le déficit fut permanent et le chef des services municipaux dut réclamer périodiquement des subventions. Le 20 avril 1912, il n'y avait plus un sou en caisse et tous les services auraient dû s'arrêter le 1er mai. Un des premiers actes du général Lyautey fut d'envoyer à Dessigny 20 000 P.H., geste qu'il dut renouveler par la suite, car le projet de budget pour 1913 comptait 87 000 P.H. en recette et 237 000 en dépenses, soit un déficit de 150 000. La ville fut divisée en cinq quartiers, surveillés chacun par un moqaddem marocain. La police comprit deux inspecteurs marocains, dirigés par un commissaire de police français, et une vingtaine de tirailleurs qui, munis d'un insigne spécial, firent office d'agents de police (69). On numérotâ les maisons et chaque rue reçut une plaque portant son nom en arabe et en français (70). Une équipe volante sanitaire, 12 hommes et un contrôleur, fut constituée pour répandre du pétrole dans les endroits suspects, brûler les immondices, pétroler les puits pollués et « donner la chasse aux nomades » (71). Les abattoirs furent aménagés: hangars cimentés, bassins, égout, en janvier 1908, et leur usage réglementé par un arrêté du 5 juillet 1910 (72).

Un « service des travaux municipaux » fut ébauché quand, en juillet 1909, un officier du Génie, le capitaine Bouillot fut adjoint au capitaine Dessigny. La trace la plus notable qu'il ait laissée dans l'histoire de la ville fut la Tour de l'Horloge, édifiée en 1910, au sommet d'une des tours du rempart (73), près de Bâb el-Kebîr, et qui, après la destruction du mur, se dressa seule au milieu de la Place de France jusqu'en mai 1948. Il faut cependant mettre à son actif des travaux plus utiles, notamment en matière de voirie: réfection des égouts, empierrage des rues de la vieille ville, aménagement de 2 500 mètres de voies pour desservir les constructions édifiées extra muros, étude de l'adduction des eaux de Tit-Mellil, création d'une pépinière pour alimenter les plantations municipales.

(69) Ils étaient commandés par un sous-officier français, l'adjudant Brèthes, qui devint vite populaire sous l'appellation de judân. Il avait la passion de la numismatique et a laissé une belle collection de monnaies qu'il a léguée à la Banque du Maroc, ainsi qu'un ouvrage que nous avons cité par ailleurs. Sur le personnage, cf. HOUEL, pp. 152-5.

(70) L'Afr. Fr., 1910, p. 350.

(71) GOULVEN, *ibid.*, p. 78.

(72) TARRIOT, *ibid.*, p. 24.

(73) Elle était, selon Houel (p. 133), la réplique d'une tour identique édifiée par le même sur la place d'Ain Sefra.

Mais sa bonne volonté rencontrait deux obstacles insurmontables: le manque d'argent, dont nous avons vu la gravité, et le Contrôle de la Dette qui imposait une longue correspondance pour la moindre dépense lui incombant. En vertu de l'acte d'Algésiras, les travaux d'édilité devaient faire l'objet d'adjudications internationales présentées par un comité siégeant à Tanger, ce qui entraînait complications et délais. En 1911, Dessigny essaya de déroger à la règle pour des travaux d'égouts particulièrement urgents, mais les adjudications furent annulées et le dossier dut être envoyé à Tanger (74). Un Français entreprenant, le Dr Veyre, avait obtenu du sultan la concession de l'éclairage de la ville à l'électricité: le consul d'Allemagne s'y opposa et réclama une adjudication internationale (75).

La conclusion du traité de Fès, le 30 mars 1912, ne résolvait pas tous les problèmes. Les capitulations, en particulier, subsistaient, aussi longtemps que les Etats étrangers n'y avaient pas renoncé expressément (76). Du moins, la France avait-elle les mains libres pour réorganiser l'administration marocaine. Dès le mois de septembre 1912, une note du Résident Général définissait les principes directeurs dont devait s'inspirer l'organisation des municipalités et envisageait la création de « commissions municipales », nommées, ayant voix consultative, dont le Pacha était président d'honneur et le Consul de France président effectif. Le 1er avril 1913 le Sultan Moûlay Yoûssef, frère et successeur de Moûlay Hafid, qui avait abdicé le 12 août 1912, signait le « dahir relatif à l'organisation de commissions municipales dans les ports de l'empire chérifien ». La commission de Casablanca fut installée officiellement le 25 septembre 1913 par Saint-Aulaire, Délégué à la Résidence. Elle comprenait 6 fonctionnaires, membres de droit: le mohtaseb, l'amîn el-mostafâd, un agent du contrôle de la Dette, le receveur municipal, le chef des travaux municipaux et celui du service d'hygiène, et 14 membres

(74) TARRIOT, *ibid.*, p. 32.

(75) HOUEL, *ibid.*, p. 139 (depuis 1908 la ville était déjà éclairée à l'acétylène). Gabriel VEYRE est l'auteur d'un livre intitulé *Au Maroc, Dans l'intimité du Sultan*, Paris, s.d. (1905). Il avait vécu à la cour de Moulay Abd el-Azîz et l'avait soigné, bien qu'il ne fût que docteur en pharmacie, et surtout diverti.

(76) En 1914 fut acquis le renoncement de la Russie, de l'Espagne, du Luxembourg, du Portugal, de la Suède et de la Suisse. La déclaration de guerre entraîna la déchéance des droits de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

non fonctionnaires, dont 8 Français et 6 Marocains (4 Musulmans et 2 Israélites). Elle était présidée par le Pacha assisté de deux vice-présidents, le Consul de France et le chef des Services Municipaux (77).

La commission devait préciser sa méthode de travail dans sa séance du 20 mai 1914, où elle créa trois sous-commissions: voirie et assainissement, taxes et marchés, initiative (sic). Mais le système souffrit dès le début des deux graves défauts qui affectèrent son fonctionnement jusqu'à la fin du Protectorat, à travers les diverses réformes qui se succédèrent. Le premier concerne les commissaires musulmans, qui se trouvèrent réduits au rôle de figurants. Le second tient au compromis, toujours boiteux, entre le système marocain traditionnel où tout pouvoir vient d'en haut, - système dont les fonctionnaires du Protectorat s'accommodaient fort bien, - et le régime municipal français où les citoyens gèrent eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs représentants, les affaires de la cité. Les commissaires français non-fonctionnaires entrèrent immédiatement en conflit avec l'administration et l'affaire prit les proportions non d'une révolution, comme l'appelle complaisamment Houel, qui y joua un rôle (78), mais d'une petite fronde.

Les causes en sont multiples. Il y eut d'abord la décision de Lyautey, en 1913, d'installer la Résidence à Rabat. Les Français de Casablanca en furent vexés et furieux et fondèrent un « Comité de Défense des intérêts de Casablanca ». Son président, Pierre Fayolle, écrivait: « La place du représentant de la France doit être au milieu du plus grand nombre de Français, industriels, commerçants et colons, comme le chef d'atelier à son bureau près de l'usine et le colon au milieu de sa terre, non dans un château lointain, fût-il historique ». Mais la raison profonde du mécontentement est sans doute dans une autre phrase du même: « Rabat, capitale du Sultan, ou Fez ou Meknès ou Marrakech, oui. Mais Casablanca doit être la résidence du Protectorat français. Et alors se feront, comme par enchantement, les rues, les égouts, les adductions d'eau, etc. » (79).

(77) Le gouverneur (on commençait à l'appeler «pacha ») était depuis le milieu de l'année 1912, Moulay Driss EI-Arnrani. La fonction de Khalifa du Sultan avait été supprimée. Le consul était M. Laronce. Le commandant Dessigny avait réintégré l'armée en mars 1913 et été remplacé d'abord par M. Campana, chef de bureau à la Résidence, puis, en août, par l'administrateur des colonies Bigault de Casanove. Les attributions respectives du consul et du chef des services municipaux n'étaient guère précisées. Mais, dès que l'Espagne et diverses puissances eurent renoncé aux capitulations, en mars 1914, le chef des services municipaux fut rattaché directement à la Résidence et le consul n'eut plus à intervenir dans la gestion municipale. Cf. P. HUBERT, *ibid.*, pp. 20 sqq.

(78) Il la raconte dans son livre, 5e partie : « Le typhus. Une révolution à Casablanca », pp. 226 sqq. Il devait y en avoir une autre après la guerre, provoquée par le dahir du 16 octobre 1919 qui abrogea la parité du franc avec le « hassani » (*ibid.*, pp. 264 sqq.).

En effet, la municipalité de Casablanca manquait toujours de ressources. Le budget de 1914 comportait 254 000 P.H. de recettes et 1 477 000 de dépenses, soit un déficit de plus d'un million. Il fallait que la Résidence comblât ce déficit, mais Rabat-capitale accaparait les subventions. Et Casablanca croupissait dans son désordre et sa crasse. Au début de l'année 1914, le typhus, qui régnait à l'état endémique dans le sud, fit son apparition dans la ville. Les griefs accumulés, attisés par la peur, provoquèrent en mars une petite explosion: meetings, discours enflammés où la Résidence est vitupérée, désignation d'un comité de quinze membres où ne figure aucun des commissaires municipaux, accusés (déjà !) d'être des « ben-ioui-oui », et qui décide, avec une audace où passe le souffle des grands ancêtres, de « prendre en main l'administration de la ville ». Du moins, prit-il sur place des mesures utiles, et Lyautey eut son attention attirée sur Casablanca. Il y envoya le colonel Targe, qui prit la direction des services municipaux (en même temps que le commandement de la subdivision) et surtout il lui donna les crédits nécessaires (80). La commission municipale vit augmenter le nombre de ses membres non-fonctionnaires: il y eut 6 Français de plus. Les Marocains, qui n'avaient pas manifesté, restèrent au même chiffre. Mais les commissaires continuèrent d'être nommés, non élus, et d'avoir simplement voix consultative (81).

De cette crise, les Casablancais devaient conserver une certaine hargne à l'égard de Rabat, la ville des « ronds-de-cuir », la « colline inspirée » sur laquelle somnolent des fonctionnaires qui ne retrouvent quelque énergie que pour entraver les initiatives dynamiques des « créateurs de richesses ». L'orgueil de Casablanca se consolera avec le titre de

(79) C'est nous qui soulignons. Lettre citée par HOUEL, *ibid.*, p. 239. Lyautey ne paraît pas avoir jamais songé à Casablanca comme capitale. Certes, il comptait, parmi les avantages de Rabat sur Fès, celui d'être proche de Casablanca. Mais, pour lui, le Résident devait être près du Sultan et celui-ci ne pouvait avoir comme capitale qu'une ville makhzenîya. Cf. Lyautey *l'Africain*, Textes et Lettres, 1, 1912-1913, pp. 147-58.

(80) Il y eut deux victimes dans l'affaire : Casanove, qui servit de bouc émissaire, et Houel, qui se fit expulser du Maroc pour la seconde fois.

(81) Ce régime devait durer jusqu'au dahir du 8 avril 1917, véritable charte municipale du Maroc. Les commissaires municipaux, sous le Protectorat, ne furent jamais élus, mais le dahir du 1er juin 1922, qui dota Casablanca d'un régime spécial, conféra à la commission voix délibérative.

« capitale économique » (82). Quand, à partir de 1940, l'Etat multipliera ses interventions dans l'économie, le culte des Casablancais pour la libre entreprise trouvera dans les 92 km qui les séparent des ministères une occasion de plus de vitupérer « les bureaux » et de déplorer « l'erreur de Lyautey ». L'indépendance n'y changera pas grand' chose: hommes d'affaires et syndicalistes marocains auront des réactions sensiblement analogues à celles des Français, à l'égard de la cité rivale (83).

Le destin de Casablanca était ailleurs: dans l'industrie et dans le commerce. Pendant les quelques années qui précèdent et qui suivent l'établissement du Protectorat, cette double vocation se précise.

Il n'y avait pas à Casablanca d'industrie artisanale : on y fabriquait quelques tapis, mal imités de ceux de Rabat, et quelques nattes, dont les fabricants venaient de Salé. Rien de comparable à l'activité des corporations de Fès, de Tétouan ou même de Marrakech. Dâr el-Beïda ne vivait que de l'activité de son petit port. L'industrie a été apportée par les Européens et ce fut, du premier coup, une industrie mécanique. Le premier industriel casablancais fut le Dr Veyre. Sur un terrain qu'il achète dix sous le mètre, au bord de l'oued Bouskoura, il construit, en 1908 « l'Usine du Grand Socco » (à l'emplacement de l'actuel passage Sumica) : minoterie, glace, scierie, électricité (84). Ce n'est guère qu'à partir de 1912 que des entreprises de quelque importance commencent à s'implanter: industries du bâtiment et industries alimentaires surtout. En 1914, le capital engagé par ces dernières était évalué à 6 ou 7 millions de francs, celui qui était investi dans la totalité de l'industrie casablancaise à 15 millions, la force motrice animant cette industrie à 2 500 HP - nous dirions aujourd'hui CV (85). Dès 1913, la « Société des Chaux et Ciments du Maroc » (Lafarge) construisit son usine de Casablanca, qui permit l'essor de l'industrie du bâtiment. L'autre grande création industrielle d'avant-guerre fut la Régie des Tabacs, dont la constitution avait été

(82) Dans les journaux du Maroc, il y aura inflation de « capitales », nous le verrons plus loin.

(83) Notons qu'un arrêté du 22 mars 1913 créa la « région civile de la Chaouïa », qui comprenait les tribus Zenâta, Mediouna, O. Ziân et O. Harîz. Elle comprenait deux annexes: celle de Casablanca-banlieue (Zenâta, Mediouna, O. Ziân) et celle des O. Harîz dont le chef-lieu était Ber-Rechîd.

(84) « Vous êtes fou », dit à Veyre le consul Malpertuy, « vous avez construit là une usine qui dépasse toutes les possibilités du pays » (HOUEI., *ibid.*, p. 139). La minoterie produisait 200 sacs par jour.

(85) GOULVEN, *ibid.*, p. 76.

prévue par l'Acte d'Algeciras. L'implantation de la plupart des entreprises industrielles fut suscitée par deux importantes sociétés d'investissement, la « Compagnie Marocaine », constituée en 1902 sous l'égide de l'Union Parisienne et de Schneider, et la « Compagnie Générale du Maroc », créée en 1912 sur l'initiative d'un consortium de banques françaises animé par la Banque de Paris et des Pays-Bas (86). Ce premier essor industriel de Casablanca est très vite interrompu par la guerre et ne reprendra qu'en 1919.

Le commerce est encore, et de loin, la plus importante des activités casablancaises. La crise de 1907 l'avait, bien entendu, ralenti. La ville était coupée du reste du pays par l'insurrection des tribus et recevait tout de l'extérieur par voie maritime. Mais, dès que d'Amade eut achevé l'occupation des Châouiïa, les transactions reprurent entre le port et son hinterland, non seulement la province soumise, mais même celles d'au delà de l'Oum er-Rebî'a. Les escarmouches de la frontière gênaient certes les affaires. Elles ne les arrêtaient pas complètement, à preuve le bac militaire qui fut inauguré le 16 avril 1910 à Mechra'-Ben-Abbou et qui reliait la piste de Marrakech à celle de Settât. L'armée s'était d'ailleurs efforcée d'améliorer les communications. Dès 1908, un chemin de fer à voie étroite reliait Casablanca à Ber-Rechîd, mais son utilisation fut, au début du moins, purement militaire (87). Le premier service de voiture - civil - entre Casablanca et Rabat fut créé en mars 1909, mais le trajet était trop dur pour le matériel et les clients en nombre insuffisant. La liaison par voie ferrée entre les deux villes fut commencée à la fin de 1911 : le 3 juin 1912, la ligne atteignait Boû-Znîqa. Ce n'était encore qu'une voie de 60 cm (88). L'établissement d'un réseau routier, esquissé autour de Casablanca dès avant le Protectorat, ne put être véritablement entrepris qu'à partir de 1912; il comporta les principales voies qui encore aujourd'hui relient le grand port au reste du pays: à Mazagan et Safi, à Marrakech, au Tadla, à Rabat.

Le commerce de Casablanca était un commerce d'importation et d'exportation. Tout dépendait du port. Celui-ci s'affirme définitivement, après une régression inévitable en 1907, comme le premier du Maroc. Voici le tableau de sa progression, de 1907 à 1914 (en milliers de francs) :

(86) Edouard COLLIN, *L'expansion économique du Maroc moderne*, Thèse de Droit, Nancy, 1951 (ronéotypée), p. 78.

(87) V. dans Houel, p. 128, le récit pittoresque de l'inauguration le 12 septembre 1908. Les wagons étaient tirés par des mulets et les Marocains appelaient le chemin de fer bâbor el-bghel.

(88) L'établissement d'un chemin de fer à voie normale exigeait, selon l'Acte d'Algésiras, le recours au système de l'adjudication internationale.

TABLEAU 3

Années	Importations	Exportations	Total
1907	4 594	4 673	9 267
1908	10 840	8 178	19 018
1909	14 374	11 385	25 759
1910	14 570	9741	24 311
1911	22 164	19 752	41 916
1912	40 182	23 084	63 266
1913	69 404	9 967	79 371
1914	47007	8 668	55 675

La part de Casablanca dans le trafic total des ports marocains était de 20 % en 1908 et de 22,3 % en 1909. Tanger qui venait au second rang en 1908, avec 16,5, était reléguée en 1909 au quatrième, avec 14,4 derrière Mogador (15,4) et Mazagan (14,68). Mais si Casablanca venait en tête pour les importations dès le début, elle n'avait que le troisième rang, en 1908, après Mogador et Safi, pour les exportations. En 1912, sur un trafic portuaire marocain global de 200 363 000 francs dont 134309 000 aux importations et 66 054 000 aux exportations, la part de Casablanca était respectivement de 31,5 %, 29,8 % et 34,9 % (89). La même année, les principaux pavillons se répartissaient ainsi le tonnage de notre port: France 52 %, Angleterre 15 %, Allemagne 6 %, Espagne 12%. En 1913, la part des mêmes pays était la suivante en valeur (milliers de francs) :

TABLEAU 4

Pays	Importations	Exportations	Total
France et Algérie. . . .	43 143	5 739	48 882
Angleterre et Gibraltar.	11 787	586	12 373
Allemagne.	3 508	2 261	5 769
Espagne.	2 486	766	3 252
Belgique	3 848	45	3 893

(90)

(89) L'Afr. Fr., 1913, p. 243, d'après les statistiques des douanes.

(90) LAPEYRE et MARCHAND, Casablanca. La Chaouïa, Paris, 1918, p. 55.

L'Allemagne accroissait rapidement son commerce avec Casablanca et serait devenue un concurrent redoutable pour la France, si la guerre ne l'avait écartée.

On remarquera, dans le tableau général, la progression à peu près régulière des importations et les à-coups qui perturbent les exportations. Celles-ci, en effet, sont uniquement agricoles et subissent tous les aléas de la pluviométrie irrégulière dont pâtit l'agriculture marocaine. Entre 1909 et 1913, première et dernières années que l'on puisse considérer comme « normales », le trafic global a plus que triplé, encore que la mauvaise récolte de 1913 ait fait baisser les exportations de plus de moitié par rapport à l'année précédente. Casablanca a pris la tête de tous les ports marocains et son avance s'accuse d'année en année.

Le fait est d'autant plus significatif que l'équipement portuaire n'a reçu, dans l'intervalle, que des améliorations très modestes. Sur 18 barcasses prévues, 6 seulement étaient en service en 1908, 9 en 1909 (91). En décembre 1911, il y avait sur rade 26 vapeurs et 3 voiliers; le môle et les magasins de la douanes étaient encombrés de 150 000 sacs ou colis et il n'y avait que 8 barcasses disponibles et pas de remorqueurs. Au début de 1912, il reste encore à embarquer près de 200 000 quintaux de céréales et on calcule qu'avec le matériel actuel, il faudra six mois. Un « Comité Marseillais du Maroc » se plaint au gouvernement français et la construction d'une darse-abri pour les barcasses est décidée d'urgence, sans arrêter pour autant les travaux de longue haleine qui se poursuivent (92).

Que Casablanca dût devenir le grand port du Maroc moderne, c'était sans doute écrit - mektûb - dans le grand livre de la Destinée. Ce ne l'était pas dans cet autre grand livre que les hommes de science appellent « déterminisme ». Casablanca doit presque tout à la décision d'un homme. Son acte de naissance - de sa troisième naissance - c'est Lyautey qui le signa en 1912, quelques mois après la conclusion du traité de Protectorat.

Il l'a raconté lui-même dans le discours qu'il prononça le 15 juillet 1919 à la « cérémonie de la pose du bloc du millièmètre de la grande jetée du port » :

(91) L'Afr. Fr., 1910, p. 350.

(92) L'Afr. Fr., 1912, pp. 70, 96, 98.

« Lorsque je suis arrivé au Maroc en 1912, j'étais on ne peut moins convaincu de l'opportunité et de la possibilité du port de Casablanca. J'avais gardé de mon débarquement de 1908 un souvenir peu engageant. A Paris, l'opinion, dans les milieux les plus autorisés, était très mal disposée à son égard. Je me souvenais des fausses manœuvres qui, dans d'autres colonies, avaient engagé des ports sur des points défavorables où l'on avait subi un engrenage dont il n'avait plus été possible de sortir. J'étais résolu à ne pas tomber dans de telles erreurs. Malgré ces dispositions, je fus vite convaincu que c'était ici que le port s'imposait. Mais je ne l'étais pas encore des possibilités de sa réalisation. C'est M. Delure qui, après quelques semaines d'études, assit ma conviction. « Certes, me déclara-t-il après avoir établi son projet, ce port est réalisable dans d'excellentes conditions. J'en ai vu et fait de bien plus difficiles ». Néanmoins, quelques mois après, l'opinion, dans certains milieux dont la compétence ne pouvait être déniée, s'y montrait encore si unanimement défavorable et avec des arguments techniques si impressionnants que je fus, je l'avoue humblement, sur le point de lâcher pied, et ce fut la vigoureuse poigne de M. Delure qui me remit en selle et dissipa chez moi les derniers doutes. Il n'y a personne à qui Casablanca sera plus redevable du bénéfice de son port et elle devra lui en garder une éternelle gratitude » (93).

Lyautey, en grand chef, rend hommage au technicien. Quant à la question de savoir si c'est à Delure ou à Lyautey que revient le mérite d'avoir créé le port de Casablanca, nous répondrions volontiers comme Joffre à qui l'on demandait qui avait gagné la bataille de la Marne : « Je ne sais pas qui l'a gagnée. Mais je sais bien qui l'aurait perdue, si elle l'avait été ». Puisque Lyautey eût porté la responsabilité de l'échec, si échec il y avait eu, devant le gouvernement et devant l'opinion, c'est donc à lui que revient aussi la responsabilité du succès. Ce qui n'enlève rien aux mérites du grand ingénieur que fut Delure.

La solution, qui fut en définitive retenue, avait en effet des adversaires déterminés, surtout parmi les marins (94). Le Directeur du Service Hydrographique de la Marine, par exemple, écrivait en 1912 dans la Revue Générale des Sciences: « On peut affirmer, contrairement à ce qui a été dit parfois, qu'il est impossible de créer sur le littoral occidental du Maroc un port qui soit accessible aux navires par tous les temps; il faudrait, pour dépasser la ligne des brisants qui se forment dans les tempêtes, prévoir des jetées par des profondeurs et à des distances telles que ces ouvrages seraient irréalisables.

(93) LYAUTEY, Paroles d'action, 4e éd., Paris, 1944, p. 286.

(94) Lyautey l'Africain, Textes et Lettres, 1, p. 261.

Quelque puissant que soit l'effort que l'on fasse, les raz-de-marée rendent impossible en certains cas toute entrée ou sortie des navires » (95). Emboitant le pas aux spécialistes, certains journaux français déclenchèrent une campagne de presse contre le choix de Casablanca. Dans *Le Journal* d'octobre 1913, un article dénonçait « l'erreur de concentrer tous les efforts sur Casablanca, qui est le point de la côte marocaine où il est à la fois le plus difficile et le plus coûteux de construire un port grand et sûr, car c'est le point où la grande houle de l'Océan arrive avec le maximum de force sur le minimum de surface ». Le même journaliste triomphait bruyamment quelques jours plus tard, car le 29 octobre la mer avait jeté à la côte trois vapeurs, un allemand, un grec et un espagnol, qui n'avaient pas eu le temps d'appareiller et de gagner le large; huit marins avaient péri (96). Il faut reconnaître qu'en revanche de puissants intérêts soutenaient la cause de Casablanca. Quand Lyautey se rendit à Paris, accompagné de Delure, directeur des Travaux Publics, en décembre 1912, pour emporter l'assentiment du gouvernement français, il trouva le terrain bien préparé par deux groupements, le « Syndicat commercial français de Casablanca », porte-parole des intérêts locaux, et surtout le « Syndicat français des intérêts de Casablanca », organisme fondé à Paris et qui avait réussi à provoquer une démarche collective des Chambres de Commerce françaises pour l'exécution rapide du port de Casablanca. Devant la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, Lyautey écarta fermement la solution de plusieurs ports moyens: « Ne nous inquiétons pas des autres petits ports, dit-il, mais aménageons-les » (97). Il repartit avec les 46 millions du projet « en poche ».

L'adjudication eut lieu le 25 mars 1913 à Tanger et fut obtenue solidairement par Schneider et Cie et la Compagnie Marocaine, qui, ayant présenté un rabais de 16 %, l'emportèrent sur neuf autres concurrents: cinq français, un hollandais, un italien, un allemand et un anglais. Le projet comportait la création d'un grand port de 140 hectares, couvert par une jetée de 1900 mètres et par une jetée transversale de 1550 mètres, plus un petit port intérieur de 10 ha pour les remorqueurs et les barcasses. Le 1er août 1914, la grande jetée - justement appelée Jetée Delure - était à 350 m de sa base; 650 m furent encore réalisés pendant

(95) Cité par X., «Le port de Casablanca », *Revue de Géogr. Maroc.*, mai 1939, p.157.

(96) *Le Journal*, 31 octobre 1913.

(97) *L'Afr. Fr.*, 1912, p. 473.

la guerre. Ce n'est que le 6 octobre 1921 que le Maréchal Lyautey, arrivant à bord du paquebot *Asie*, jaugeant 8 500 tonnaux, pourra débarquer à quai (98).

Pour capitale que fût la décision de Lyautey, elle n'avait cependant rien d'un acte arbitraire. Elle a fait pencher l'un des plateaux de la balance, mais celui-ci, il faut le reconnaître, était déjà chargé d'un bon poids. Ainsi devons-nous considérer à nouveau le problème du déterminisme.

Quand il s'agit d'un port, la première forme de déterminisme à laquelle on pense, c'est évidemment le déterminisme géographique. Il est des points sur certaines côtes qui paraissent avoir été spécialement modelés et aménagés par la nature pour que l'homme y abrite ses navires : la rade de Toulon, par exemple, ou celle de Brest. Ce n'est certes pas le cas de Casablanca: « Il semble qu'à l'origine, non seulement la géographie ne donnait pas des indications positives en faveur de Casablanca, mais qu'elle en donnait plutôt de négatives ». C'est un géographe qui a écrit cette phrase, le regretté Jean Célérier, bon connaisseur du Maroc, qui ajoute: « la mer et la terre sont également sévères à Casablanca » (99). Il va même beaucoup plus loin dans la négation du déterminisme géographique puisque, selon lui, « la construction du port de Casablanca participe de cette liberté humaine telle qu'on la découvre dans la conscience psychologique : elle exprime la décision du Chef, un acte, un coup de force de la volonté sans commune mesure ni avec le passé, ni avec les suggestions de la nature ou des autres hommes; elle représente en somme, à l'état pur, la création humaine introduisant dans la série des phénomènes un de ces commencements quasi absolus qui font de l'homme, par la disproportion entre les conséquences de son acte et les causes perceptibles de l'extérieur, une sorte de Dieu ».

Sans discuter la philosophie qu'impliquent ces affirmations - ce qui nous entraînerait fort loin du port de Casablanca - nous nous permettrons de prendre, contre un géographe, la défense du déterminisme géographique, défense dont nous trouvons d'ailleurs plus d'un élément chez Célérier lui-même.

(98) Maurice ZIMMERMANN, *Paysages et villes du Maroc*, p. 50, n. 1.

(99) «Les conditions géographiques du développement de Casablanca », *R. de Géogr. Maroc*,, mai 1939, p. 136.

Il y a d'abord, en faveur de Casablanca, une sorte d'argument négatif : non, le site ne vaut pas grand' chose, mais aucun, sur cette même côte, ne vaut mieux. Les ports d'estuaire écartés - et la navigation à vapeur les a définitivement relégués au second plan - il n'existe pas, entre le cap Spartel et Mogador, de point qui offre un abri moins précaire, une houle moins forte, une barre moins redoutable. D'abri, sur cette côte rectiligne, on en chercherait vainement un: ce ne sont pas les îlots de Fédâla qui auraient pu être d'un grand secours aux ingénieurs pour résoudre leurs problèmes. Quant à la violence de la mer, elle n'est pas pire à Casablanca qu'ailleurs : elle est même plutôt moindre. D'après l'Annuaire économique et financier du Protectorat de 1921, la moyenne des jours de barre infranchissable aurait été, de 1915 à 1919, de 94 par an à Safi, 52 à Rabat, 31 à Mogador 16 à Casablanca, 9 à Mazagan (100). On peut résumer la discussion sur ce point en disant que les progrès de la technique avaient, en 1912, annulé les indications contraires de la géographie. Il était difficile et coûteux - mais non impossible - de créer un grand port en eau profonde à Casablanca. Il ne l'eût pas été moins de le construire ailleurs. Il faut donc chercher autre part les raisons « déterminantes ».

Célérier lui-même évoque le « déterminisme historique »: « Casablanca, écrit-il, est, à l'origine, un effet des circonstances historiques : le débarquement des troupes françaises, qui suivit l'assassinat de quelques ouvriers de l'Entreprise Schneider le 30 juillet 1907 et le soulèvement des Mediouna qui nous obligea à pacifier toute la Chaouïa. Lorsque la signature du traité de Protectorat laissa la France libre de réaliser dans l'Empire Chérifien son programme de réformes, il y avait déjà cinq ans que Casablanca était le centre de l'action française et un faisceau d'habitudes et d'intérêts s'y trouvait vigoureusement lié » (101).

On ne saurait mieux dire et nous n'insisterons pas. Mais on pourrait aller plus loin et se demander pourquoi ces événements historiques ont eu lieu précisément à Casablanca. Des incidents sanglants, en 1907, il y en eut en bien des endroits, à Tanger, à Marrakech. S'ils prirent à Casablanca plus d'ampleur et de gravité qu'ailleurs, s'ils eurent le

(100) Cité par MIÈGE, *Le Maroc et l'Europe*, II, p. 165, n. 3. La moyenne mensuelle pour Casablanca serait d'après la même source: janvier 6, février 4, mars 1/2, avril 1, octobre 1, décembre 2 1/2 total 16 dont 12 1/2 pour les seuls mois de décembre à février. Miège, *ibid.*, p. 179, n. 2. Rappelons le mot de Doria, que cite Miège: « L'Afrique a trois bons ports: juin, juillet et août ».

(101) *Ibid.*, p. 136.

caractère d'un refus global et radical de la pénétration européenne, n'est-ce pas parce que cette pénétration y était plus forte, plus dynamique et plus visible qu'ailleurs ? Un journaliste a peut-être donné la vraie réponse : « on a trop souvent répété que Casablanca doit son extraordinaire développement à un merveilleux coup de chance. Dès les premières années du XXe siècle, Casablanca était un des ports les plus florissants de la côte marocaine » (102). Et si l'on demande le pourquoi de cette prospérité, il faut bien s'adresser de nouveau à la géographie. Casablanca était devenue active « non parce que les navires y trouvaient plus de facilités ou moins de danger qu'en d'autres ports, mais parce qu'elle était le débouché naturel de vastes régions » (103) et, ajouterons-nous, de régions fertiles. Jean Célérier, que son dédain du déterminisme géographique - sur ce point, du moins - n'empêche pas d'être un excellent géographe, a parfaitement exprimé les avantages de la situation de Casablanca : « Casablanca est à égale distance de Fès et de Marrakech. Cette impartialité mathématique n'est que l'expression abstraite de tout un système de conditions géographiques qui font de la ville et de la région casablancaise le trait d'union entre le nord et le sud. Trois grands groupes de plaines font la richesse et la supériorité du Maroc occidental: le bassin du Sebou, le littoral atlantique, les dépressions sub-atlasiques. Casablanca en est pour ainsi dire le lieu géométrique, se reliant aisément à chacune d'elles et les reliant entre elles. Cet avantage ou cette fonction se traduit aujourd'hui par l'irradiation des trois lignes de chemin de fer à voie normale, l'une au nord vers le Rharb, l'autre au sud vers le Haouz, la troisième vers le Tadla » (104).

La plus belle rade naturelle sans un arrière-pays riche ne devient jamais un grand port : voyez El-Hoceïma (Alhucemas), séparé des plaines du Sebou par la barrière du Rif. La chance de Casablanca

(102) DUTARD, *Le Progrès Marocain* du 17 Mars 1917, cité par MIÈGE, *ibid.*, IV, p. 380, n. 6.

(103) G. de CAQUERAY, *Note pour l'histoire de Casablanca et de son port*, 1937.

(104) *Ibid.*, pp. 148-9. La troisième ligne draine surtout les phosphates de Khouribga, qui font 75 % du tonnage des exportations du port de Casablanca. Comme un interlocuteur lui objectait combien les millions dépensés à Casablanca auraient eu de chances de l'avoir été en pure perte si l'on n'avait découvert les phosphates, Lyautey répliqua: « Aventure, peut-être, mais voilà ! on a découvert les phosphates. Et êtes-vous certain qu'on aurait découvert les phosphates si je n'avais fait Casablanca ? Et s'il n'y avait pas eu les phosphates, on aurait trouvé autre chose ». (Rapporté par CÉLÉRIER, *ibid.*, p. 137). Un capitaine malchanceux ne saurait être un grand capitaine... La remarque vaut pour tous les grands hommes d'action.

relève tout de même bien de la géographie, mais d'une géographie puissamment aidée et profondément transformée par l'homme, comme l'école géographique française nous a appris à le reconnaître.

Anfa est bien morte, séparée de nous par un hiatus de trois siècles. Elle témoigne du moins de la vocation de ce point de la côte à servir d'intermédiaire aux échanges d'une riche plaine agricole. Dâr el-Beïda, puis Casablanca (105) sont nées chacune de la volonté d'un homme: Sîdi Mohammed ben 'Abdallâh et Lyautey. Mais le premier pensait surtout à défendre le pays, donc à le fermer, le second voulait l'ouvrir au grand commerce international. Dâr el-Beïda, déjà, n'était pas un « commencement absolu » puisque son fondateur se borna à relever les ruines d'Anfa. Casablanca l'est encore moins, puisqu'il n'y a pas de solution de continuité entre le petit port du XIXe siècle et le grand port du milieu du XXe, entre la bourgade de quelques centaines d'âmes, et l'immense ville de plus d'un million d'habitants. Ce que des Français ont réalisé, entre 1912 et 1956, avec les moyens d'un grand Etat moderne, quelques Européens l'avaient déjà commencé, modestement, avec les faibles moyens de l'initiative individuelle, depuis le milieu du siècle dernier. L'arbre gigantesque d'aujourd'hui est bien sorti du petit bourgeon d'hier.

L'histoire décousue de Casablanca offre pourtant, à qui l'embrasse d'un vaste regard, quelques constantes singulières. Trois hommes, trois volontés sont à l'origine des principales phases de son destin : un émir des Zenâta (à moins que ce ne soit un chef des hérétiques Berghwâta...), le sultan alaouite Sîdi Mohammed ben 'Abdallâh, et le résident général Lyautey. Deux fois le malheur et la destruction s'abattent sur la ville, les deux fois elles viennent de la mer et les deux fois elles tournent une page nouvelle, à chaque fois différente, de son histoire. Une troisième fois encore, le 8 novembre 1942, le feu viendra de la mer, et il n'est pas absurde de soutenir que le premier chapitre du Maroc indépendant, ou du moins son prologue commencera d'être écrit ce jour-là.

(105) Sans doute, les Marocains entre eux continuent de dire Dâr el-Beïda. Mais qui, dans le monde, connaît Dâr-el-Beïda et qui ignore Casablanca ? L'histoire a enregistré la rencontre de janvier 1943 sous le nom de « conférence de Casablanca », non pas de Dâr el-Beïda. Depuis l'indépendance, le Maroc s'est associé à divers pays dans le « Groupe des Etats de la Charte de Casablanca », non de la Charte de Dâr el-Beïda.

Ces signes répétés ne peuvent être dépourvus de sens. L'intervention des volontés humaines ne saurait s'interpréter comme création ex-nihilo, pure contingence et caprice divin. Car elle résulte d'un choix et les choix de la raison se nourrissent de raisons que lui fournissent les données du réel. Quand les choix se reproduisent et s'imitent, avec une certaine constance, à travers l'histoire, il y a bien des chances pour que les mêmes données inspirent les raisons qui les justifient. Autrement dit, pour que ces données relèvent de ce qui change le moins, ou le plus lentement, à l'échelle du temps humain : la figure de la terre.

Ces signes écrivent les symboles d'une histoire où le destin de la ville accompagne celui du pays. Quand l'étranger intervient pour la première fois contre Anfa, c'est négativement et pour la rejeter dans le non-être. Et cela signifie que le Maroc se trouve rejeté de la grande histoire, dont les lignes, qui s'entrecroisent au large de ses côtes, relie l'Europe aux extrémités du monde qu'elle est en train d'inventer.

Le prince qui relève les murs d'Anfa songe moins à ouvrir un port qu'à dresser une forteresse aux frontières du pays. Mais « le temps du monde fini commence » et la ville à peine renaissante attire déjà les marchands concurrents de plusieurs peuples, prélude des rivalités internationales qui vont peser désormais sur le sort du Maroc. Le vieux Maghreb replié sur lui-même s'ouvre peu à peu aux souffles du large et Casablanca bénéficie plus que tout autre port de cette ouverture. Les échanges renoués font apparaître la position privilégiée à égale distance des deux capitales et au débouché des riches plaines du Nord et du Sud.

La deuxième intervention étrangère est en germe dans cette faveur que les Européens témoignaient déjà à Casablanca. Non moins violente que la première, elle n'est plus, cette fois, négative. Ce n'est pas pour rejeter Casablanca dans le néant ni pour condamner le Maroc à l'isolement que tonnent les canons de l'escadre française, mais pour ouvrir plus complètement l'une et l'autre, le second par le moyen de la première, à l'influence d'une civilisation en passe de devenir universelle. Les Portugais, partant à la découverte de continents nouveaux, avaient écrasé au passage le nid de guêpes qui les agaçait. Près de cinq cents ans plus tard, d'un de ces nouveaux continents viendront les vaisseaux qui feront trembler une fois de plus le sol de Casablanca. Ceux de 1907 avaient ouvert un dialogue, ceux de 1942 ouvriront un colloque à plusieurs voix. Il fallait sans doute que le duo fût rompu pour que la voix du Maroc fût parfaitement et définitivement intégrée dans le chœur des nations.

Qu'à chaque fois Casablanca se trouve sur le devant de la scène, cela ne peut s'expliquer sans une vocation qu'elle tient de la terre et de l'histoire, mais qui, comme beaucoup de vocations, ne s'est affirmée qu'avec le temps, à mesure que les circonstances la révèlent à elle-même. On a dit de Marseille qu'elle était en France la porte de l'Orient. Casablanca a été pour le Maroc la porte de l'Occident. C'est par elle que sont entrés les instruments, matériels et intellectuels, de la grande mutation qui fait passer le Maroc de l'âge des civilisations traditionnelles à l'ère de la civilisation technicienne et dont la ville elle-même a été le théâtre privilégié.

Si cette destinée apparaît en pleine lumière dans le présent, il nous a semblé que le passé en portait déjà l'annonce et comme la préfiguration. Le visiteur de certaines grottes préhistoriques se trouve parfois en face d'un lacis inextricable de traits, illisibles pour lui. Alors le guide, du bout de sa baguette, suit une ligne qui dessine une figure et le rébus s'éclaire. Nous avons eu l'ambition d'être ce guide dans le lacis confus du passé de Casablanca.